

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



Hôtel communautaire -1 esplanade des équipages – 35730 Pleurtuit

**Pour toute correspondance :**

CS 22825 35 815 DINARD CEDEX

Tél. 02 23 15 13 15 • Fax 02 23 15 03 11 • Mel : [accueil@cote-emmaude.fr](mailto:accueil@cote-emmaude.fr) •  
[www.cote-emmaude](http://www.cote-emmaude)



**L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.**

# I - Présentation du territoire

## 1. Le territoire

La communauté de communes Côte d'Emeraude est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé sur les deux départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor au nord de la région Bretagne. Elle possède une large façade maritime délimitée à l'est par la Rance et au nord par la Manche.



Créée en 1996, elle se nomme alors « communauté de communes Côte d'Émeraude Rance et Frémur » et regroupe 7 communes désireuses d'œuvrer ensemble pour le développement harmonieux du territoire :

- Le Minihic-sur-Rance**
- La Richardais**
- Pleurtuit**
- Saint-Lunaire**
- Saint- Briac-sur-Mer**
- Lancieux**
- Ploubalay**

Trois nouvelles communes vont rejoindre la communauté de communes dans les années suivantes : **Trégon** et **Plessix-Balisson** en 2002 puis **Dinard** en 2013.

La communauté de communes compte désormais 10 communes regroupant 30 416 habitants pour une superficie de 112 km<sup>2</sup>.

Elle fait partie du Pays de Saint-Malo et se trouve située dans le périmètre du projet de Parc Naturel Régional « Rance - Côte d'Emeraude ».

## 2. Les délégués communautaires

Après le renouvellement des conseils municipaux, le nouveau conseil communautaire composé de 34 membres est le suivant :

COMMUNES	Nb DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES	NOMS des DELEGUES COMMUNAUTAIRES
DINARD	12	Martina CRAVEIA SCHÜTZ Nicole BLANVILLE Marie Odile PITRE Daniel SCHMITT Alain LESNE Maria-Sandra CASALE Eric GARNIER Laurent BOUDET Nadine COCHEPIN Sylvie MALLET Daniel CHENEL Patricia PERRIER (démission en 2015)
LA RICHARDAIS	2	Pierre CONTIN Jacqueline LECUYER
LANCIEUX	2	Bernard DUBOIS Delphine BRIAND
LE MINIHC SUR RANCE	2	François MOREAU Laurence HOUZE-ROZE
PLESSIX BALISSON	1	Philippe GUESDON
PLEURTUIT	7	Alain LAUNAY Sylviane TOUTAIN Camille BONDU Roger GUENGANT Marie paule DAHIREL Corinne THEBAULT Daniel LEROY
PLOUBALAY	3	Eugène CARO Suzanne SEVIN Denis SALMON
SAINT BRIAC SUR MER	2	Vincent DENBY WILKES Mélanie BILLOT TOULLIC
SAINT LUNAIRE	2	Michel PENHOUE Frédérique DYEYRE-BERGERAULT
TREGON	1	J. François MERDRIGNAC
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	

### 3. L'organigramme des élus

La Présidente :

**Martina CRAVEIA-SCHÛTZ**

Les vice-Présidents

**Alain LAUNAY : Vice-Président au développement économique et à l'emploi**

**Michel PENHOÛËT : Vice-Président au tourisme**

**Bernard DUBOIS : Vice-Président à la mutualisation et aux NTIC**

**Eugène CARO : Vice-Président à l'habitat et aux affaires sociétales**

**Vincent DENBY-WILKES : Vice-Président aux finances et au personnel**

**Pierre CONTIN : Vice-Président à l'aménagement du territoire**

**François MOREAU : Vice-Président aux travaux, aux déchets et au SPANC**

**Philippe GUESDON : Vice-Président à l'environnement**

**Daniel LEROY : Vice-Président à la communication**

### 4. Les réunions

**Les Bureaux** (Président + Vice-Présidents) ont eu lieu un mercredi sur deux de 9h30 à 12h30 à la mairie de la Richardais puis à la mairie annexe de Saint- Briac-sur-Mer puis un mardi sur 2 à la CCCE.

**Les conseils communautaires** ont lieu les mercredis dans une commune différente à chaque séance. En 2015, les réunions ont eu lieu :

21 Janvier 2015

18 Février 2015

01 Avril 2015

20 Mai 2015

08 Juillet 2015

16 Septembre 2015

04 Novembre 2015

16 Décembre 2015

## II – Les compétences

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES .....**

**COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....**

**COMPETENCE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION .....**

**COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET  
EMPLOI.....**

**COMPETENCE TOURISME.....**

**COMPETENCE COMMUNICATION .....**

**COMPETENCE ENVIRONNEMENT .....**

**COMPETENCE HABITAT.....**

**COMPETENCE ACTION SOCIETALE .....**

**COMPETENCEDECHETS.....**  
.....

---

# FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

---

- Vice-Président délégué : Vincent DENBY WILKES
- Agent référent: Hélène SIMON

## 1. Finances

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

---

Le compte administratif 2014 de la communauté de communes Côte d'Emeraude a été voté le 01 avril 2015.

Au préalable, il est très important de bien comprendre que le budget de fonctionnement propre à la communauté de communes est très inférieur aux dépenses de fonctionnement globales.

***En effet, en 2015, les dépenses réelles de fonctionnement (chapitres 011 – 012 – 65) représentent moins de 2 000 000 €, alors que les dépenses correspondant aux versements aux communes (attribution de compensations et à l'Etat (FNGIR) représentent 11 282 656 €.***

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Recettes 2015
<b>RF</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>15 740 725,40</b>	<b>15 054 013,85</b>
	Divers (remboursement arrêts maladie, produits exceptionnels)	30 600,00	57 325,73
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	79 100,00	57 262,54
73	Impôts et taxes	12 305 445,00	12 570 135,00
74	Dotations et compensations	2 120 328,00	1 949 504,00
74	subventions	877 419,45	419 786,58
75	Excédent des budgets annexes	327 832,95	0,00

Parmi ces recettes, focus sur l'évolution des dotations, dont la DGF qui a été diminuée comme dans l'ensemble des communes :

## LES DOTATIONS : Chap 074

DOTATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
DOTATION INTERCOMMUNALITE	271 763,00	275 119,00	439 758,00	505 593,00	407 986,00
DOTATION DE COMPENSATION	478 920,00	471 971,00	1 237 446,00	1 224 006,00	1 197 293,00
<b>TOTAL</b>	<b>750 683,00</b>	<b>747 090,00</b>	<b>1 677 204,00</b>	<b>1 729 599,00</b>	<b>1 605 279,00</b>



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions 2015	Réalisé 2015
<b>DF</b>		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 740 725,40</b>	<b>13 796 167,89</b>
014		Atténuations de produits	11 297 262,74	11 282 656,38
	73921	Attributions de compensation	7 735 611,01	7 735 611,01
	73922	Dotations de solidarité communautaire	354 378,73	354 378,73
	73923	Reversements sur FNGIR	3 178 340,00	3 178 340,00
	73925	FPIC	28 933,00	14 327,00
011		Charges à caractère général	1 289 865,00	799 928,95
012		Charges de personnel et frais assimilés	1 270 300,00	1 131 069,20
023		Virement à la section d'investissement	1 265 284,90	0,00
042		Amortissements	268 172,76	268 172,76
65		Indemnités élus, subventions, versement mission locale...	321 740,00	313 340,60
022/66/67/68		Dépenses imprévues, charges exceptionnelles	28 100,00	1 000,00

Concernant les dépenses, détail des reversements aux communes dans le cadre des attributions de compensation et des fonds de concours.

## LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - Chap. 014

### Dépenses obligatoires

Commune	AC annuelle 2014	AC mensuelle 2014	AC annuelle 2015	AC mensuelle 2015
La Richardais	1 181 843,51	98 486,96	1 181 843,51	98 486,96
Lancieux	44 171,63	3 680,97	44 171,63	3 680,97
Le Minihic sur Rance	15 749,25	1 312,44	15 749,25	1 312,44
Plessix Balisson	2 324,37	193,70	2 324,37	193,70
Pleurtuit	270 955,50	22 579,63	270 955,50	22 579,63
Ploubalay	219 982,07	18 331,84	219 982,07	18 331,84
Saint Briac sur Mer	48 157,82	4 013,15	48 157,82	4 013,15
Saint Lunaire	572 709,13	47 725,76	572 709,13	47 725,76
Trégon	29 753,21	2 479,43	29 753,21	2 479,43
Dinard	5 349 964,50	445 830,38	5 349 964,50	445 830,38
<b>TOTAL</b>	<b>7 735 610,99</b>	<b>644 634,25</b>	<b>7 735 610,99</b>	<b>644 634,25</b>



Commune	DSC annuelle 2010	DSC annuelle 2011	DSC annuelle 2012	DSC annuelle 2013	DSC annuelle 2014	DSC annuelle 2015
La Richardais	50 067,00	36 160,00	23 942,53	23 526,91	23 361,58	22 723,75
Lancieux	15 989,00	37 320,00	23 493,13	22 880,52	22 892,41	22 832,00
Le Minihic sur Rance	12 116,00	26 074,00	17 049,67	16 251,99	16 232,32	15 994,04
Plessix Balisson	1 130,00	2 240,00	1 396,15	1 255,72	1 284,68	1 224,42
Pleurtuit	69 982,00	100 000,00	63 790,35	63 512,36	64 674,22	65 200,22
Ploubalay	26 387,00	48 438,00	32 166,78	30 690,18	31 603,06	31 846,71
Saint Briac sur Mer	27 445,00	47 739,00	30 471,68	30 297,34	29 881,18	29 434,12
Saint Lunaire	19 014,00	48 519,00	30 577,89	30 893,73	30 846,64	30 940,91
Trégon	3 954,00	4 913,00	3 195,82	2 943,09	3 009,32	3 019,06
 Dinard	0,00	0,00	0,00	132 126,90	130 593,32	131 163,14
<b>TOTAL</b>	<b>226 084,00</b>	<b>351 403,00</b>	<b>226 084,00</b>	<b>354 378,74</b>	<b>354 378,73</b>	<b>354 378,37</b>

## Dépenses d'Investissement 2015

Libellé	Budget 2015	Dépenses 2015
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 560 671,79</b>	<b>463 663,71</b>
Hors opération	1 645,84	645,84
Chantier d'insertion	41 200,00	2 218,74
Informatique + téléphonie nouveau siège	162 750,00	37 597,82
panneaux signalétiques	235 500,00	22 529,54
parcs d'activités	3 800,00	713,06
Aire d'accueil des gens du voyage	244 611,00	33 520,58
bretelle Estar	2 000,00	0,00
SIG	31 850,00	2 998,80
Siège communautaire + mobilier + signalétique intérieure	1 045 000,00	3 923,98
PLH	497 366,00	258 071,40
Etude économique pôle aqualudique	45 000,00	15 930,00
Mise à jour site internet	0,00	216,00
Mobilité	93 800,00	0,00
Relais assistant maternel	3 500,00	2 767,99
Haut débit	1 738 013,24	0,00
Mise en réseau des médiathèques	40 000,00	5 533,34
Chemin des peintres	100 000,00	287,06
Fonds de concours	135 000,00	0,00
Conservatoire du littoral	6 000,00	4 836,00
Avance au budget coutelouche	133 635,71	71 873,36

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

Libellé	Budget 2015	Recettes 2015
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 5606 671,79</b>	<b>1 779 772,01</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 556 328,84	0,00
Virement de la section de fonctionnement	1 265 284,90	0,00
excédent de fonctionnement capitalisé	1 113 632,72	1 113 632,72
Amortissement	268 172,76	268 172,76
Hors opération	31 145,84	15 773,84
Régie aire GV	600,00	0,00
recettes siège communautaire contrat de territoire 35	49 000,00	98 698,46
subvention visioconférence	0,00	5 051,50
Recettes RAM	9 193,00	9 193,00
Recettes mise en réseau des médiathèques contrat de territoire	6 000,00	0,00
Remboursement aides Habitat	0,00	3 000,00
Remboursement avance budget Orme	261 313,73	261 313,73
Subvention camion brigade	0,00	4 936,00

**Le compte administratif 2015 présente donc les résultats suivants :**

Dépenses de Fonctionnement 2015	Recettes de fonctionnement 2015	Résultat de l'exercice 2015
13 796 167,89 €	15 054 013,85 €	1 257 845,96 €
	<p>Résultat de clôture du fonctionnement 2014 :  <b>1 113 632,72 €</b></p> <p>Cette part du résultat a été affectée en totalité dans les recettes d'investissement sur le budget 2015:  <b>1 113 632,72 € (art 1068)</b></p>	<p>Résultat de clôture 2015 :  <b><u>1 257 845,96 €</u></b>  = (1 113 632,72 – 1 113 632,72 + 1 257 845,96 )</p> <p><b><u>Résultat à affecter sur le budget 2016 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit en recettes d'investissement (1068)</li> <li>- Soit répartition en recettes de fonctionnement (002) et en recettes d'investissement (1068)</li> </ul>

Dépenses d'investissement 2015	Recettes d'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015
463 663,71 €	1 779 772,01 €	1 316 108,3 €
	Excédent d'investissement 2014 reporté en recettes d'investissement sur le budget 2015 : <b>1 556 328,84 € (art 001)</b>	Résultat de clôture 2015: <b><u>2 872 437,14 €</u></b> = ( 1 556 328,84 + 1 316 108,3) (à reporter au 001 recettes d'investissement)

## INFORMATIONS FISCALES

Le conseil communautaire a voté en 2015 à l'unanimité la stabilité des taux

- Taux de CFE 2015 : 24.60%
- Taux de TH 2015 : 11.18%
- Taux de FNB 2015 : 2.38%

TAXES	Taux 2012	Produits 2012	Taux 2013	Produits 2013	taux 2014	Produits 2014	Taux 2015	Produits 2015
TH	11,07%	3 841 843,00	11,18%	7 296 739,00	11,18%	7 493 283,00	11,18%	7 788 786,00
CFE	24,36%	1 366 929,00	24,60%	2 328 144,00	24,60%	2 205 390,00	24,60%	2 347 315,00
TFNB	2,36%	14 368,00	2,38%	17 398,00	2,38%	17 332,00	2,38%	16 505,00
TAFNB		59 276,00		93 275,00		89 595,00		77 825,00
IFER		526 200,00		551 449,00		565 997,00		572 148,00
TASCOM		232 752,00		302 816,00		317 522,00		364 854,00
CVAE		606 561,00		1 266 918,00		1 260 200,00		1 345 435,00
Rôles supplémentaires		106 868,00		77 447,00		2 882,00		10 743,00
<b>TOTAL</b>		<b>6 754 797,00</b>		<b>11 934 186,00</b>		<b>11 952 201,00</b>		

## 2. PERSONNEL – GESTION DES CARRIERES ET RECRUTEMENTS

L'équipe a accueilli :

- madame Katia ROCHETTE, recrutée pour le RAM dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, à temps non complet (50%).
- Monsieur Sylvain GUERVEHNO, recruté sur la mission animateur programme Breizh Bocage.
- Madame Séverine PETOU, comme assistante administrative du SPANC dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, à temps non complet (20h / semaine).

Ont quitté la collectivité :

- Madame Cécile FOLINAIS, ingénieur

# COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>PROGRAMME MOBILITE 2014-2020</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2014
<b>ÉLUS(S) RÉFERENT(S) :</b>	Pierre CONTIN
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Flora ANDRE
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	DDTM DREAL Conseil Départemental 35 Conseil Départemental 22 Pays de Saint-Malo Saint-Malo Agglomération Comité régional de tourisme Communes
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Favoriser l'usage du vélo, améliorer l'offre de transport en commun existante et faciliter l'intermodalité.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Résidents Actifs Touristes
<b>BUDGET :</b>	Transport à la demande : 26 105 € Etude : 9 840€ Communication et animation : 1 752 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Un diagnostic de l'offre de transport sur le territoire a été réalisé en 2010 et complété en 2014 sur le volet modes doux et intermodalité.

	<p>Une analyse des flux a permis de souligner <b>l'importante des échanges pendulaires entre le territoire et Saint-Malo, Dinan et Plancoët</b>. 43 % des actifs résidents sur la CCCE travaillent à l'extérieur du territoire. 46% des actifs travaillent sur la CCCE résident sur une commune extérieure. Or, l'offre de transport n'est pas adaptée.</p> <p>Sur le territoire, les communes littorales et rétro-littorales sont inégalement desservies par les deux réseaux interurbains Illeloo et Tibus ; Les bassins d'emploi et les gares de Saint-Malo, Dinan et Plancoët sont difficiles d'accès en transports en commun. Par ailleurs, le manque d'infrastructures dédiées au covoiturage et au vélo ne permet pas le développement des modes alternatifs à la voiture.</p> <p>Sur le plan touristique, le développement du tourisme à vélo est important du fait de l'implantation sur le territoire de l'itinéraire tour de manche inauguré en 2013 et de la voie verte Dinan-Dinard. Faciliter la mobilité pour les touristes et mettre en cohérence les politiques « tourisme » et « mobilité » pour favoriser l'accueil touristique semble être une opportunité pour le territoire. Cependant, la traversée de la Rance entre Saint-Malo et Dinard est un point dur.</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>Le programme mobilité 2014-2020, a pour ambition de développer une offre de transport multimodale, adaptée aux besoins des actifs et des touristes. L'objectif est d'aménager des infrastructures structurantes : un réseau cyclable utilitaire et pôle d'échange multimodal et d'y associer une offre de services de transports multimodales.</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<p>Après l'adoption du deuxième volet de la politique mobilité fin 2014, l'année 2015 a permis d'initier plusieurs actions phare du programme.</p> <p><b>Volet « infrastructures » :</b> les études de tracé et d'implantation du réseau cyclable et des pôles d'échanges multimodaux ont été réalisées après consultation des communes, permettant ainsi d'initier les études de faisabilité en 2016.</p>

**Volet « offre de services »** : une phase de négociation a été engagée avec les opérateurs de transports départementaux pour adapter et mettre en cohérence les offres de transport départementales et obtenir des délégations de compétence.

**Volet « animation »** : plusieurs actions ont été proposées à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité : gratuité du transport à la demande, rallye vélo, le café-covoiturage, soirée-débat « mobilité et insertion ». L'occasion de d'informer et sensibiliser divers publics (actifs, jeunes, professionnels...), d'identifier des pistes d'expérimentation et de murir des partenariats.

Parallèlement, la gestion administrative de la compétence a été assurée.

**Transport à la demande** : gestion et suivi mensuel du service ; bilan de fonctionnement des 3 ans du service et lancement de la consultation pour le renouvellement du marché.

**Plan de financement** : suivi financier du programme mobilité et construction du plan de financement 2014-2020.

<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>GESTION DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE SIGNALETIQUE DES PARCS D’ACTIVITES</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Pierre CONTIN
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Flora ANDRE
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	DDTM 22 et 35 Conseils généraux Communes CCI APPA Associations de commerçants
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Améliorer le cadre de vie en limitant l’affichage publicitaire, tout en favorisant l’attractivité économique du territoire.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Communes Entreprises Résidents
<b>BUDGET :</b>	Signalétique : 29 370€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Réalisation d’un diagnostic de la publicité en 2011. Sur les 450 dispositifs relevés, 8 sur 10 sont non conformes à la réglementation nationale (Loi 2010-788 ENE). Les axes routiers les plus fréquentés (RD266 et RD168) ainsi que les entrées de ville sont les plus touchés.  Le 13 juillet 2015, est entrée en vigueur le décret 2012-118 qui a rendu l’ensemble des publicité et pré enseigne illégales hors agglomération.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Sur la base de ces constats, un programme

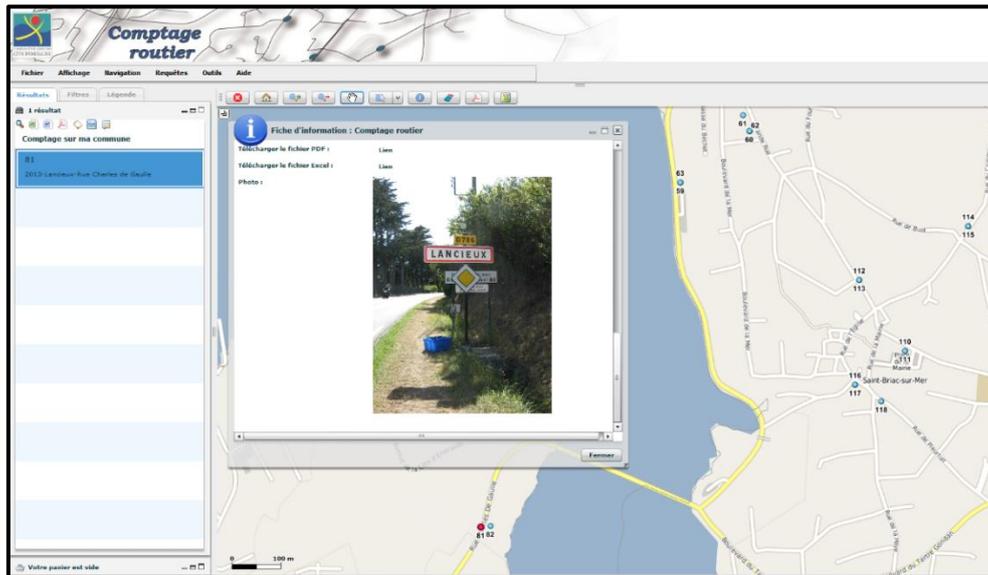
	<p>d'actions pluriannuel a été adopté en 2012 et coordonné à l'échelle communautaire pour inciter au respect de la réglementation, proposer de solutions alternatives à l'affichage extérieur et accompagner les communes dans leurs démarches.</p>
<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<p><b>Gestion de la publicité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du guide pratique à l'usage des communes.</li> <li>- Mise en place d'un partenariat avec les services de la DDTM35.</li> <li>- Réalisation de recensement de la publicité pour 6 des 10 communes.</li> <li>- Mise en place de procédures amiables dans 4 communes.</li> <li>- 100% de réussite sur la commune de La Richardais (40 dispositifs déposés)</li> </ul> <p><b>Signalétique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du marché de jalonnement des accès aux parcs d'activités</li> <li>- Pilotage du schéma d'aménagement signalétique des parcs d'activités.</li> </ul>



### ⇒ *Comptage de flux routiers*

Fin 2013, un portail cartographique a été mis à disposition des communes regroupant l'ensemble des comptages de flux routiers réalisés. Les résultats de la campagne de comptage sont téléchargeables à partir de requêtes attributaires et géographiques.

En 2015, une quinzaine de comptages ont été ajoutés pour un total de 135 sur l'ensemble des années (2010 à 2015).

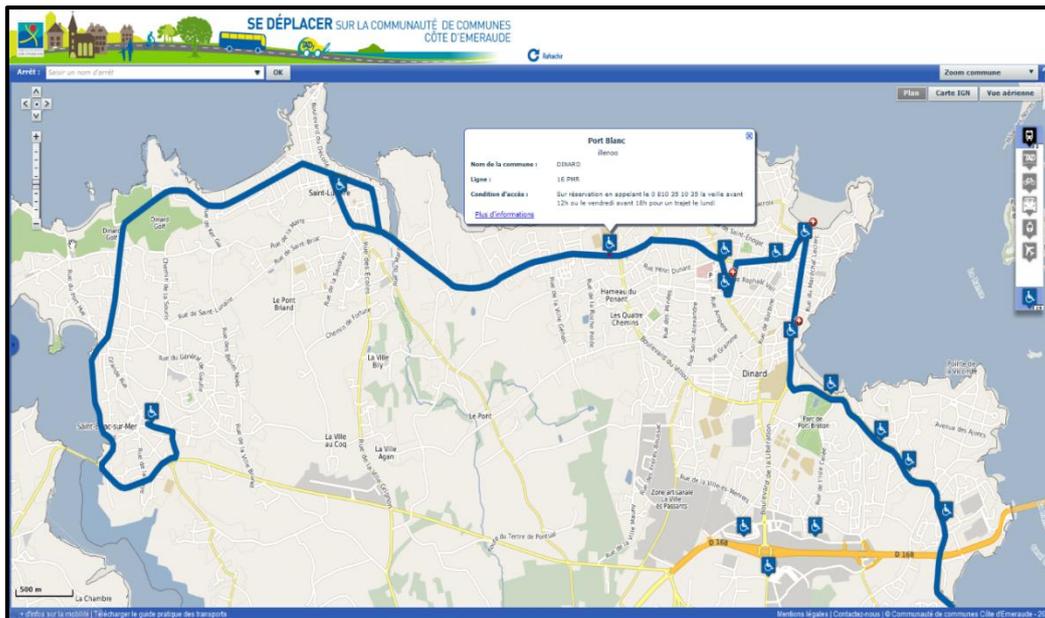


### ➤ Cartes interactives grand public

#### ⇒ *Mobilité*

Présentée lors de l'inauguration du service de transport à la demande en 2013, la carte interactive « mobilité » permet de choisir et de localiser avec précision les arrêts des principaux moyens de transport (TADy Cool, Illenoo, Tibus et autres).

Les nouveautés majeures de 2015 sont la publication des aires de covoiturage et la fonctionnalité « Recherche à proximité ».



⇒ *Randos et balades*

Créée en 2012, la carte interactive « Randos et balades » est un outil de communication numérique de l’offre de randonnée, venant en complément des supports papiers existants.

Durant l’année 2015, l’application a connu plusieurs mises à jour de tracés des circuits comme par exemple le GR 34. Le service SIG a aussi ajouté une nouvelle fonctionnalité pour permettre le signalement d’anomalies grâce au lien avec le site Suricate. Ce site permet à l’usager d’interagir sur une carte en signalant une anomalie détectée lors d’une randonnée.



## ➤ **Participation à des aides ponctuelles pour les communes**

Lors de cette année 2015, les agents du service SIG/NTIC ont participé à l'élaboration de projets communaux en lien avec le Système d'Information Géographique, en voici quelques exemples :

- Les communes de Saint-Briac-sur-Mer et Saint-Lunaire ont ainsi pu mettre en œuvre sur les aspects cartographiques les révisions et les modifications de leur PLU.
- La commune de Saint-Briac-sur-Mer a collaboré comme « commune test » sur la mise en place d'un protocole pour l'évaluation des dents creuses, dans le cadre de la révision du PLU.
- Afin d'aider les communes sur les problématiques de la gestion des adresses et du recensement, un stagiaire a été engagé pour étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une base locale de l'adresse à l'échelle de la communauté de communes.
- Les communes, dans le cadre de l'élaboration du SCOT ont aussi pu obtenir des cartes en complément des études du Pays de Saint-Malo.

## **2. Participation au réseau GéoBretagne**

Pour améliorer la connaissance des territoires, la Préfecture de la Région Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne ont mis en place une démarche partenariale pour la mise en place d'une plate-forme d'échange de données pour la connaissance des territoires en Bretagne, nommée GéoBretagne. Dans le cadre du développement du SIG communautaire, la communauté de communes participe à des réunions d'information du réseau GéoBretagne. En 2015, il existe 10 Pôles métiers qui se rencontrent entre 2 et 3 fois par an.

### **En 2015 :**

La Communauté de communes a choisi d'assister principalement aux pôles métiers urbanisme, cadastre en lien avec ses problématiques. Ces réunions se déroulent au conseil régional (Rue Patton).

Il est possible de constater l'activité et les comptes rendus de GéoBretagne sur le site suivant : <http://cms.geobretagne.fr/>

## **3. Gestion et maintenance du réseau informatique**

En 2014, l'installation d'un nouveau système informatique dans le siège était l'un des projets majeurs du service SIG/NTIC.

Pour cette année 2015, la gestion du système informatique a aussi engagé une part importante du fonctionnement du service, en voici quelques éléments marquants :

- Déménagement du Point Accueil Emploi dans le nouveau siège
- Mise en place du logiciel du droit du sol
- Mise en place d'un équipement wifi pour l'aire des gens du voyage de Ploubalay
- Interconnexion avec le site de la déchetterie et le siège communautaire
- Problématique du faisceau hertzien qui n'est pas toujours stable et provoque des interruptions sur les sites de la déchetterie et du siège
- Achat et maintenance du parc informatique et téléphonique
- Rédaction et proposition de la charte informatique interne
- Réflexion sur l'acquisition d'un traceur mutualisé
- Configuration des outils Mégalis comme l'e-parafeur
- Migration de l'application Segilog comptabilité vers Berger Levraut
- Maintenance des serveurs et postes informatiques (installation de logiciel)

#### 4. Suivi du projet Bretagne Très Haut Débit

Le projet Bretagne Très Haut débit (BTHD) a connu dans cette année 2015, les premiers déploiements de son schéma sur notre territoire grâce aux montées en débit.

Ce schéma, dans son organisation, a permis de définir les territoires qui seraient concernés par la première phase de déploiement : identification des zones géographiques les moins bien desservies, sélection des zones prioritaires pour recevoir la fibre optique et sélection des zones bénéficiaires d'opérations de montée en débit.

A l'échelle de la communauté de communes Côte d'Emeraude, le programme Bretagne très haut débit va s'organiser pour sa phase 1 (2014-2018) de la façon suivante :

- **Axe 1 Equilibre (villes moyennes)** : La ville de Dinard a été sélectionnée comme l'une des 13 villes moyennes. Par conséquent, l'ensemble de ses habitants vont pouvoir bénéficier de la fibre optique dans le cadre de la phase 1 de Megalis. Les études et premiers travaux sont prévus pour 2016.
- **Axe 2 Cohésion (FTTH en zone rurale)** : La communauté de communes Côte d'Emeraude a identifié comme zone prioritaire un secteur central se situant sur 4 communes (Pleurduit, La Richardais, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire). Cette zone centrale intégrera les parcs d'activités de la Ville au Coq, de l'aéroport et Cap Emeraude.
- **Axe 3 Economie-connaissance-services** : Cet axe reste en cours de réflexion auprès du syndicat mixte « Mégalis Bretagne ».

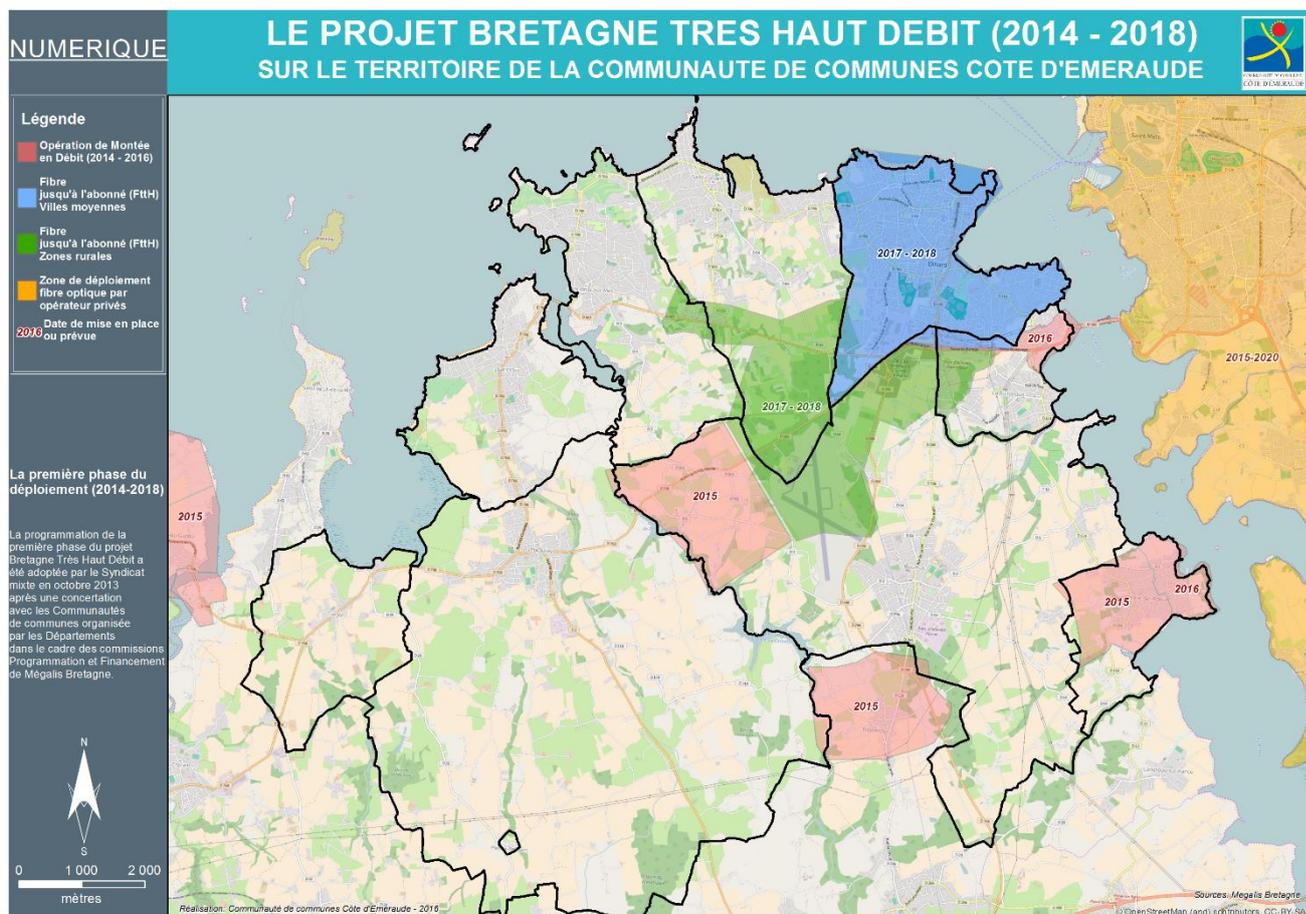
- **Axe 4 : Montée en débit** : Parallèlement à ce déploiement FTTH, la communauté de communes Côte d'Emeraude a proposé une solution complémentaire de montée en débit. Cette solution consiste à installer un équipement à l'échelle des sous-répartiteurs permettant aux lignes desservies d'avoir un meilleur débit et ainsi d'offrir des offres « Triple Play » (Téléphone-Internet-Télévision)

4 zones ont été identifiées :

- 2 zones sur le Minihic-sur-Rance (Centre-ville et La Landriais)
- 1 zone sur la Richardais (La Pagnais/La Gougeonnais)
- 1 zone sur Pleurtuit (La Ville au Monnier)

Financièrement la CCCE va acquitter pour le projet (budget estimatif) et sur la période 2014-2018 pour le déploiement du FTTH d'environ 6 000 000 € (Ville de Dinard, Cap Emeraude, La Ville au Coq, Aéroport, les zones d'activités de la Richardais), y compris la Montée en débit pour les zones du Minihic-sur Rance, La Richardais et Pleurtuit (estimation de 174 814 €).

A noter que les résultats des montées en débit ont été salués par les habitants et les élus des communes. Ces investissements ont répondu aux attentes des usagers qui avaient des débits parfois très limité avec moins d'un 1 Méga et se retrouve maintenant avec des débits proche de 8 mégas et voir plus.



---

# COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

---

- Vice-Président délégué : Alain LAUNAY
- Agent référent: Benoît CADOT

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Commercialisation des terrains du parc d'activités de l'Orme</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Mairie de Pleurtuit, IDEA 35
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Dynamiser la vie économique de la CCCE et la création d'emploi en permettant à des entreprises en création ou en développement d'acquérir du foncier pour implanter leurs bâtiments
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises, artisans, du territoire ou extérieur à la CCCE
<b>BUDGET :</b>	Opération de vente de terrains
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Extension du parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit en 2011
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et présentation du parc d'activités et des terrains à vendre à différents prospects, entreprises</li> <li>• Préparation des actes administratifs internes (présentation de la demande d'achat de l'entreprise en Bureau, délibération)</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain n° 8 de 1 368 m<sup>2</sup> vendu à l'entreprise AS BOIS (société de construction et de rénovation de maisons à ossature bois)</li> </ul>

- |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Accord de vente pour le lot n° 1 (1 618 m<sup>2</sup>) à l'entreprise Agenda Diagnostic par délibération n° 2015-160 du 16 décembre 2015. Activité : Techniques et diagnostics du bâtiment (air, amiante...)</li><li>• Accord de vente pour le lot n° 2 (16 95 m<sup>2</sup>) à l'entreprise Ober Mat par délibération n° 2015-099 du 8 juillet 2015. Activité : terrassement et assainissement non collectif, démolition</li></ul> |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Commercialisation des terrains du parc d'activités de Coutelouche</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2006
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Mairie de Ploubalay
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Dynamiser la vie économique de la CCCE et la création d'emploi en permettant à des entreprises en création ou en développement d'acquérir du foncier pour implanter leurs bâtiments
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises, artisans, du territoire ou extérieur à la CCCE
<b>BUDGET :</b>	Opération de vente de terrains
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Extension du parc d'activités de Coutelouche en 2006
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et présentation du parc d'activités et du terrain à vendre à différents prospects</li> <li>• Préparation des actes administratifs internes (présentation de la demande d'achat de l'entreprise pour le Bureau, délibération)</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Vente du lot n°4 (1 953 m <sup>2</sup> ) à l'entreprise MAITRALIN-GOUAULT le 3 décembre 2015 Activité : Maçonnerie, gros œuvre, rénovation

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Adressage et signalétique des entreprises dans les parcs d'activités</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi Pierre CONTIN, Vice-président chargé de l'aménagement et de la mobilité
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Flora ANDRE (pilotage de l'action)- Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Améliorer et faciliter la localisation des entreprises situées dans les parcs d'activités de la CCCE
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises installées dans les parcs d'activités, clients et fournisseurs
<b>BUDGET :</b>	(budget Signalétique – pôle TEA)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi Grenelle II (disposition applicable en juillet 2015) : La majorité des pré-enseignes dérogatoires deviendront illégales</li> <li>• Améliorer l'accessibilité aux entreprises</li> <li>• Harmoniser la signalétique et l'adresse à l'intérieur des parcs d'activités</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	Mise à jour des noms et de l'emplacement des entreprises des parcs d'activités (359 entités)
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Création d'une base de données des entreprises des parcs d'activités servant de référence pour la mise à jour des plans et RIS installés sur les parcs d'activités

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Préparation du forum de l'emploi saisonnier</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Pôle Emploi, Mission Locale, CCI de St Malo, mairie de Dinard
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Mettre en contact les demandeurs d'emplois saisonniers et les entreprises de la CCCE qui recherchent des travailleurs saisonniers Informer les demandeurs d'emplois sur la mobilité, les possibilités locales en hébergement pour les travailleurs saisonniers les emplois pour les mineurs
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeurs d'emplois, étudiants</li> <li>• Entreprises de la CCCE</li> </ul>
<b>BUDGET :</b>	13 000 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Prise de la compétence emploi et de la gestion du Point Accueil Emploi
<b>PRÉSENTATION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de partenariats et mise en place du comité de pilotage du forum</li> <li>• Recherche d'entreprises ayant des besoins de recrutements d'emplois saisonniers, présentation des objectifs du forum, suivi des inscriptions des exposants</li> <li>• Suivi du plan de communication avec le service communication de la CCCE</li> <li>• Pilotage de la logistique du forum</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	L'action s'étant déroulé en mars 2016, le bilan du forum sera présenté dans le rapport d'activités 2016

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Location des ateliers-relais communautaires</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Dynamiser le développement économique en proposant une offre en immobilier d'entreprises pour des entreprises en création ou en développement
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Construction et ouverture des ateliers-relais communautaires en juillet 2013
<b>PRÉSENTATION :</b>	Accueil du prospect, visite de l'atelier-relais, présentation de la demande pour le Bureau communautaire, préparation des documents administratifs (bail), état des lieux de l'atelier-relais, remise des clés
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Location de l'atelier-relais n°1 à l'entreprise Airria pendant 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2015 Activité : Installation des compteurs électriques Linky sur le territoire de la CCCE

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique - Mobilité</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Café Covoit » le jeudi 17 septembre au restaurant le CAT d'Armor à Dinard, de 12 h 00 à 14 h 00.</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi Pierre CONTIN, Vice-président chargé de l'aménagement et de la mobilité
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Flora ANDRE - Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Association Covoiturage +, restaurant C.A.T. d'Armor,
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Sensibiliser et expliquer aux salariés le covoiturage domicile - travail
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Tous les salariés travaillant dans les parcs d'activités de Dinard, La Richardais, Pleurtuit, St Lunaire, St Briac, Ploubalay
<b>BUDGET :</b>	243, 60 € TTC (budget communication)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Semaine Européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2015
<b>PRÉSENTATION :</b>	Information et invitation des des entreprises au café-covoit »
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	40 personnes ont été accueillies lors de ce « café-covoit ». Les salariés qui ont discuté étaient intéressés par la démarche et ont pris des supports de communication afin de relayer l'information autour d'eux et au sein de leur entreprise.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Requalification du parc d'activités de l'Hermitage, La Richardais</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Foncier de Bretagne, mairie de La Richardais
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Requalifier et valoriser l'ex site d'Intermarché fermé depuis son transfert sur Cap Emeraude afin de favoriser l'implantation d'activités à buts touristique, culturel et de loisir
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	La population résidentielle et touristique vivant ou séjournant sur le territoire communautaire
<b>BUDGET :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 725 € HT (étude CEG)</li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La fermeture et le transfert d'Intermarché sur le parc Cap Emeraude
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>Dans le cadre de la convention opérationnelle engagée avec Foncier de Bretagne : contact des différents propriétaires pour négociations en vue des acquisitions foncières</p> <p>Appel à projet pour la construction et la gestion d'un équipement aquatique.</p> <p>Travail mené avec deux groupements ayant répondu à cet appel à projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupement d'entreprises : BC</li> </ul>

	<p>Baudin-Agence Coste Architecture-Prestalis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupement d'entreprises : Legendre-Drd Architecture – Berim – Cofely Axima - CEG</li> </ul> <p>Poursuite de l'appel à projet avec le cabinet CEG mandaté par la CCCE pour mener une étude de marché sur l'implantation d'un équipement à vocations culturel, touristique et loisirs</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'étude menée par le cabinet CEG (spécialisée en programmation d'équipements touristiques). Les résultats de cette étude seront connus en 2016</li> <li>• Accord de principe de deux propriétaires pour la vente de leurs parcelles.</li> </ul>

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Etude de positionnement économique du lot n° 22 du parc de l'Orme en vue de son réaménagement</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	IDEA 35
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'implantation et le développement des entreprises</li> <li>• Proposer de l'immobilier d'entreprise « clé en mains » en location</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises, prospects endogène ou exogènes
<b>BUDGET :</b>	
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La superficie trop importante du lot n°22 pour le vendre d'un seul tenant à une entreprise. Ce lot n'a fait l'objet d'un seul contact en 4 ans de commercialisation
<b>PRÉSENTATION :</b>	Analyse des prospects et de la demande en immobilier d'entreprise depuis 2012 Présentation du projet à des investisseurs en immobilier d'entreprise pour la réalisation d'un « village d'artisans ».
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Action en cours,

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Développement économique</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Révision du SCOT du Pays de St Malo – volet commerce</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Alain LAUNAY, Vice-président de la communauté de communes en charge du développement économique et de l'emploi
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Benoît CADOT
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Pays de St Malo, CCI
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<p>Participation aux instances de concertation liées à la révision du SCOT. Cette révision vise notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires</b> issues de la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite «Grenelle 2 »</li> <li>• <b>Adapter le SCoT aux enjeux et orientations actualisés</b> qui fondent le projet de territoire, et notamment de répondre à la croissance attendue de population et d'activités, dans une perspective de développement durable et équilibré du territoire</li> <li>• <b>Tenir compte de l'évolution du territoire</b> du pays de Saint-Malo, et notamment de l'intégration au 1er janvier 2014, des 3 communes des Iffs, Saint-Brieuc des Iffs et Cardroc à la Communauté de Communes Bretagne Romantique.</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Communauté de communes Côte d'Emeraude, commerces, consommateurs
<b>BUDGET :</b>	

<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Les élus des Communautés du pays de Saint Malo ont décidé en juillet 2013, d'engager la révision du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en décembre 2007.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Participation à huit ateliers et comités de pilotage sur la thématique du commerce
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Recommandation et prescriptions en matière d'implantations commerciales issues des travaux des ateliers, comités de pilotage et réunions techniques

# COMPÉTENCE TOURISME

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>ADHÉSION A L'ASSOCIATION TERRES EMERAUDE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Promouvoir la destination Côte d'Emeraude en mutualisant les moyens.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Clientèles touristiques françaises et étrangères
<b>BUDGET :</b>	5 200,00 euros pour un budget global de l'association de 43 200,00 euros.
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La CCCE participe à la définition des actions et à leur mise en œuvre en lien avec les autres Membres de l'association à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les offices de tourisme de Saint-Malo, Dinard, Cancale, Dinan, Saint-Cast le Guildo.</li> <li>• Le Groupement d'Intérêt Touristique Pays de la Baie du Mont Saint-Michel Bretagne Romantique</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>En 2015, l'association Terres Emeraude a organisé les opérations suivantes :</p> <p><b><u>Salon des vacances de Bruxelles du 5 au 9 février 2015 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stand commun de 126 m<sup>2</sup> avec le Comité Régional du Tourisme de Bretagne</li> <li>• Deux banques d'accueil : représentation assurée par les offices de tourisme de Cancale et de Saint-Briac-sur-Mer</li> <li>• Fréquentation du salon : + de 101 576 visiteurs</li> <li>• 1 séjour 6 nuits à gagner</li> </ul> <p><b><u>Salon du tourisme de Barcelone du 17 au 19 avril 2015 :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stand ouvert sur 3 allées</li> <li>• Représentation assurée par les offices de tourisme de de Saint-Cast Le Guildo et de Dinan</li> <li>• Fréquentation du salon : + de 185 000 visiteurs</li> </ul>

- 1 séjour à gagner

**Opération montagne à Serre Chevalier du 22 au 28 février 2015 :**

- Un village breton sur le front de neige
- Cible : clientèles du grand ouest, sud-est et Paris
- Représentation assurée par l'ensemble des partenaires de l'association
- Bonne fréquentation de l'espace Terres Emeraude par une clientèle familiale

**Salon NAUTIC de Paris du 4 au 11 décembre 2015 :**

- Stand sur l'espace de Saint-Malo
- Représentation assurée par l'office de tourisme de Saint-Malo
- Fréquentation du salon : + de 200.000 visiteurs

**Création d'une nouvelle identité visuelle :**

L'association a décidé, en 2015, d'adapter sa communication à la Destination « Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » mise en place par la Région Bretagne. Création d'un logo, d'une signature touristique et d'une nouvelle charte graphique. L'ensemble des supports de communication (roll-up, carte, sacs, bâches...) ont été adaptés à cette nouvelle identité visuelle.

**Retirage de la carte touristique Terres Emeraude :**

- Quantités : 75 000 exemplaires
- 6 langues
- Nouveauté 2015 : verso dédié à l'offre de randonnée : vélo, VTT, pédestre, équestre
- Commande spéciale pour CIT du Mont-Saint-Michel : 3.000 exemplaires.

**Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel :**

Lancement de la Destination le 2 avril 2015 à Dol de Bretagne. Définition des chantiers prioritaires : promotion/communication, E et M-Tourisme , itinérance et randonnée, mobilité et transports . Chaque chantier est animé par une ou deux structures facilitatrices (Terres Emeraude pour le chantier promotion/communication).

**BILAN ANNUEL DE L'ACTION :**

L'association Terres Emeraude a mené en 2015 un programme d'actions varié et ambitieux grâce à une mutualisation des moyens humains et financiers entre ses partenaires.

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>ADHÉSION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT TOURISTIQUE PAYS DE LA BAIE DU MONT- SAINT-MICHEL / BRETAGNE ROMANTIQUE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOÛËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Accompagnement des collectivités et professionnels du secteur privé dans la mise en œuvre de leurs projets touristiques (hôtellerie, hôtellerie de plein air, équipements de loisirs, tourisme social, hébergements de groupes...) : étude de marché, définition du projet, information sur les procédures de classement et de labellisation, normes, accessibilité, montage des dossiers de financements publics, accompagnement et suivi des réalisations, agréments, versement des subventions.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	
<b>BUDGET :</b>	46 048,40 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ÉDUCATIF ET CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION PIERRE MANOLI</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2012
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Promouvoir un des sites culturels majeurs du territoire communautaire et contribuer à l'éducation culturelle des publics scolaires.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	
<b>BUDGET :</b>	3000,00 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Le musée Manoli établi dans la maison de l'artiste Pierre Manoli est l'unique musée du territoire. La CCCE a souhaité soutenir son développement par le biais des établissements scolaires en proposant des visites adaptées aux enfants.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Depuis 2012, la CCCE et l'association Manoli ont mis en place un partenariat éducatif et culturel dans le but de faire découvrir l'unique musée du territoire au public scolaire. Dans le cadre de ce partenariat, les enfants des écoles élémentaires sont invités à découvrir l'œuvre du sculpteur Pierre Manoli en participant gratuitement à des visites guidées du musée et à des ateliers pédagogiques. Ce partenariat prévoit également la mise à disposition par le musée de documents pédagogiques à destination des enseignants pour leur permettre de préparer leur visite en amont et de servir de support pendant la visite guidée.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Sur l'année 2015, le musée Manoli a accueilli 2 407 enfants et 443 accompagnateurs issus pour la plupart du département d'Ille-et-Vilaine.

<b>COMPÉTENCE :</b>	TOURISME
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>SOUTIEN A LA FORMATION NUMERIQUE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Michel PENHOUËT, Vice-Président au tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	-Groupement d'Intérêt Touristique Pays de la baie du Mont-Saint-Michel Bretagne Romantique, -CCIT Saint-Malo Fougères.
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Accompagner les acteurs du tourisme dans l'utilisation du « e » et « m-tourisme ».
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Professionnels du tourisme de la CCCE
<b>BUDGET :</b>	500,00€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	
<b>PRÉSENTATION :</b>	Dans le cadre de sa politique de soutien à la formation des professionnels du tourisme, la CCCE a pris en charge les frais d'inscription aux formations numériques, organisées par le Groupement d'Intérêt Touristique et la CCIT Saint-Malo Fougères, dans le cadre du programme Eureka@Web 2015.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Financement de 6 formations au cours de l'année 2015

# COMPETENCE COMMUNICATION

<b>COMPÉTENCE :</b>	Communication
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>FINANCEMENT DE L'EXPOSITION « LA BALISSADE », ORGANISÉE DU 20 JUILLET AU 18 SEPTEMBRE 2015 A PLESSIX-BALISSON, PAR LE COLLECTIF DES ARTISTES INSTALLÉS DANS LES ATELIERS COMMUNAUTAIRES</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-Président en charge de la communication
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	La mairie de Plessix-Balisson
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Inciter les vacanciers à visiter le village et découvrir les ateliers d'artistes
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Les vacanciers et les habitants du territoire
<b>BUDGET :</b>	667,00 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Faire connaître les ateliers d'artistes au grand public : habitants du territoire et vacanciers.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Exposition en plein air du travail des artistes (Florian Château, François Crabit, Jean-Michel Haslay et RHiZO) sur des photos grand format exposées sur les façades des maisons.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	L'organisation de cette exposition a permis de créer une animation dans le village au cours de l'été et d'attirer des visiteurs. Elle a également donné l'occasion aux habitants de Plessix-Balisson de rencontrer les artistes et de découvrir ou mieux connaître leur travail.

<b>COMPÉTENCE :</b>	Communication
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>CREATION D'UN COMPTE OFFICIEL « CCCE » SUR TWITTER</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-Président en charge de la communication
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Organiser la présence de la CCCE sur Twitter pour prévenir toute usurpation d'identité.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Utilisateurs du réseau social TWITTER
<b>BUDGET :</b>	Action réalisée en interne
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Suite à l'utilisation abusive du logo de la CCCE sur Twitter, les élus communautaires ont souhaité créer un compte officiel « CCCE » pour protéger l'image de la collectivité.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Action réalisée en octobre 2015
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Non représentatif : bilan à effectuer fin 2016

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Communication</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>RÉALISATION DE LETTRES D'INFORMATION ELECTRONIQUES</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-Président en charge de la communication
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Communiquer de manière régulière sur les projets en cours et les actions portés par la CCCE et annoncer les réunions du conseil communautaire.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Grand public, habitants du territoire, partenaires de la CCCE.
<b>BUDGET :</b>	Action réalisée en interne
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Deux lettres d'information : une lettre généraliste et une lettre thématique sur le développement économique et l'emploi.
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	La lettre d'information généraliste a été envoyée avant chaque réunion du conseil communautaire à ses abonnés (environ 400). La lettre économique a fait l'objet de 3 diffusions au cours de l'année à ses 150 abonnés.

<b>COMPÉTENCE :</b>	Communication
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>RÉALISATION ET DISTRIBUTION DE 2 BULLETINS D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2009
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Daniel LEROY, Vice-Président en charge de la communication
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, responsable du pôle développement
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Communiquer en direction des habitants du territoire sur les actions menées par l'EPCI.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Les habitants de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude et les partenaires de la collectivité.
<b>BUDGET :</b>	30 416,00 euros
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	
<b>PRÉSENTATION :</b>	
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	En 2015, la CCE a édité 2 bulletins d'information communautaire de 24 pages chacun. Le dossier central du bulletin de juillet 2015 était consacré au Programme Local de l'Habitat 2014-2020. Le dossier central du numéro de décembre avait pour thématique le Contrat Territorial sur les Milieux Aquatiques et le bocage. Ces deux numéros ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire.

# COMPETENCE ENVIRONNEMENT

- Vice-Président délégué : Philippe GUESDON

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Gestion des espaces naturels du Conservatoire du littoral</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2004
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan DOINEAU
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Conservatoire du littoral
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la diversité floristique spécifique, notamment en orchidées, du site du tertre Corlieu.</li> <li>• Mettre en place une gestion des espaces par enjeu : botanique / entomologique / avifaunistique.</li> <li>• Assurer la compatibilité des usages des sites avec leur équilibre écologique.</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Faune/flore. Usagers des sites.
<b>BUDGET :</b>	<i>(juin 2014 à juin 2015 étant la période de gestion)</i> Dépenses effectives: 12 200 € ( compris salaires) Recettes : 7100 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La communauté de communes gère les sites du Conservatoire du littoral situés sur les communes costarmoricaines
<b>PRÉSENTATION :</b>	3 sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marais de Beaussais - 69 ha</li> <li>• Tertre Corlieu - 49.6 ha</li> <li>• Rives du Frémur - 9.8 ha</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<b>Tertre Corlieu</b>

- Dunes stabilisées et végétation caractéristique en expansion régulière ;
- Aménagements pour le public fonctionnels ;
- Extension des populations d'orchidées ;
- Expérimentation d'une gestion différenciée des prairies visant à allier les enjeux botaniques et entomologiques.
- Problème récurrent des chiens non tenus en laisse et présence de nombreux excréments sur les chemins.
- Fréquentation estivale estimée à 70 000 personnes.

#### **Marais de Beaussais**

- Accroissement de la diversité des habitats,
- Observation jusqu'à 6 individus de hiboux des marais,
- Fossés reprofilés créant un milieu favorable à la reproduction des batraciens,
- Apparition d'une nouvelle espèce d'orchidée.
- GR34 déplacé en ceinture intérieure du site de plus en plus fréquenté.

#### **Rives du Frémur**

- Pas d'observations

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Conseil en énergie partagé</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2011
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan DOINEAU
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine Communes
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Optimiser les consommations d'énergie du patrimoine bâti des communes et de la communauté de communes
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	CCCE, communes
<b>BUDGET :</b>	Coût de la prestation du technicien énergie du conseil départemental : 8 205 € (dépense effective)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Economie d'énergie
<b>PRÉSENTATION :</b>	Via une convention entre la CCCE et le département d'Ille-et-Vilaine, la CCCE met à disposition des communes un conseiller énergie. Ses missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi annuel des consommations,</li> <li>• Pré-diagnostic énergétiques,</li> <li>• Réalisation d'optimisations tarifaires,</li> <li>• Accompagnement des projets de construction et de rénovation,</li> <li>• Appui dans la rédaction de demande d'aides financières,</li> <li>• Interlocuteur privilégié pour toute question en lien avec l'énergie...</li> </ul>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	30 jours d'intervention auprès des communes.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Préparation d'un plan climat air énergie</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan Doineau
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	ADEME
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Optimiser l'outil Climat Pratic de l'ADEME Préparer la mise en place d'un PCAET
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	CCCE, communes, partenaires institutionnels, entreprises, citoyens
<b>BUDGET :</b>	0€ pour cette phase Réponse à un appel à projet de l'ADEME
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Obligation réglementaire de mettre en place un PCAET avant le 31 décembre 2018
<b>PRÉSENTATION :</b>	Pendant une période d'environ 1 an, l'objectif est de mobiliser et accroître le niveau de connaissance sur les questions du climat, de l'air et de l'énergie afin d'engager une politique.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Fin 2015 : phase de commencement

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Création d'un outil de découverte et de sensibilisation à l'environnement</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie Michel Penhouët, Vice-président en charge du tourisme
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan Doineau
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Structures d'animation en environnement et en patrimoine, offices de tourisme
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Sensibiliser, faire découvrir les richesses environnementales de notre territoire aux citoyens (touristes et locaux)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Tout citoyen
<b>BUDGET :</b>	Dépenses effectives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2580 € pour le guide des animations</li> <li>• 510 € pour les prestations d'animations sur les sites gérés par la CCCE</li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La CCCE dispose d'un patrimoine naturel riche et probablement trop méconnu. Il existe par ailleurs plusieurs structures dispensant de l'animation nature sur le territoire.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Les élus ont décidé dans un premier temps de regrouper l'ensemble de l'offre d'animation nature existante et de compléter cette dernière par des animations spécifiques sur les sites naturels gérés par la CCCE dans un document de communication unique dans lequel ont été intégrées les animations patrimoines.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	1 guide de 16 pages Période : du 13 juin au 30 décembre 2015 11 structures d'animations 126 animations (47 nature et 79 patrimoine)

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Programme en faveurs des écogestes au bureau</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2010
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe Guesdon, Vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Gaëtan Doineau
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Traduire les principes de développement durable dans les gestes quotidiens nécessaires à l'exercice des fonctions des agents et élus communautaires
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Agents et élus communautaires
<b>BUDGET :</b>	0€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	-
<b>PRÉSENTATION :</b>	Construit avec les agents et les élus, le programme répertorie et analyse les pratiques en vue de les rendre plus respectueuses des principes du développement durable. 56 actions à destination des agents. 6 actions à destination des élus.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Relevés effectués. Pas de restitution réalisée.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Gestion de la randonnée</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe GUESDON
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Thomas FRAPPIER
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Groupement d'intérêt touristique du pays de la baie du Mont-Saint-Michel – Bretagne romantique, conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine, Fédération française de randonnée pédestre, associations de randonneurs (FFRP)
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Optimiser la gestion de l'offre de randonnée
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Habitants du territoire et touristes
<b>BUDGET :</b>	Tirage guide de randonnée : 3 282 € Achat signalétique et balisage : 3 748 € Entretien structures extérieures : 12 222 € Subvention département Ille-et-Vilaine pour l'entretien des chemins : 1 787€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Offre de randonnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 19 circuits pédestres</li> <li>- 1 sentier pédagogique</li> <li>- 5 circuits équestres</li> <li>- 5 circuits VTT</li> <li>- 2 itinéraires Vélo Promenades</li> </ul>
<b>PRÉSENTATION :</b>	La communauté de communes assure la signalétique, l'entretien et la promotion d'un réseau dense d'itinéraires de randonnée depuis 2000.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Elargissement de l'offre : un nouveau circuit nommé Lawrence d'Arabie a été créé à Dinard (12km, 3h, départ Plage du Prieuré ou Parking du Parc de Port-Breton). Projet de création d'un

itinéraire équestre intercommunal.

Labellisation : une démarche de labellisation a été engagée avec la FFRP pour valoriser les « itinéraires de qualité ».

Balisage et signalétique : de nouvelles signalétiques ont été mises en place pour faciliter le cheminement des randonneurs. Balisage peinture effectué pour 9 circuits par un agent communautaire

Communication : retraitage du guide de randonnée mis à jour à 300 exemplaires. Ce guide est en vente au prix de 5€ dans les offices de tourisme.

Entretien : l'entretien a été assuré par plusieurs structures pour le compte de la communauté de communes.

:

Entretien brigade nature patrimoine

GR 34 - PR 35 - PR 22 : 52,5 jours pour 42 km de chemins à entretenir - plusieurs passages

Entretien agent technique paysage

GR 34 : 17 jours – 3,9 km – plusieurs passages

Entretien AREP Lancieux :

GR 34 - PR 22 : 4,7 km de chemins à entretenir – plusieurs passages

Entretien Kermaria /Steredenn Ploubalay

PR 22 : 7 km de chemins à entretenir –plusieurs passages

SIG : enrichissement de la carte interactive. Pour plus de détail, se reporter à la partie « Développement du système d'information géographique ».

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Environnement</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Programme d'actions milieux aquatiques sur le bassin versant Frémur Baie de Beussais</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2014
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe GUESDON
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Réjane DEBROISE
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Agence de l'eau Loire Bretagne, conseils départementaux de Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine, conseil régional, syndicat d'eau du Pays de St Malo, communautés de communes Rance Frémur, Plancoët Plélan, Dinan communauté, fédérations de pêche 22 et 35, associations de pêche (Moulinet de Dinard, AAPPMA de Plancoët et de Dinan), Onema,
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Réhabiliter l'hydro-morphologie des cours d'eau pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau de 2000 (bon état des masses d'eau en 2021 et 2027)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Agriculteurs, élus, riverains et usagers du cours d'eau du bassin versant Frémur baie de Beussais.
<b>BUDGET :</b>	Travaux 17 604 € TTC Etudes (pêches électriques) : 1 760 € TTC Communication (kakémonos, panneaux de chantier) : 1 884 € TTC
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Un diagnostic de l'état « physique » des cours d'eau a été posé en 2011 par l'association Frémur Baie de Beussais. Il montrait des masses d'eau très dégradées malgré des enjeux de production d'eau potable (retenue d'eau potable sur le Frémur) piscicoles (le Frémur est une rivière index au plan européen pour l'anguille, espèce menacée) et de tourisme (baie de Beussais, pêche, paysages...)
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le programme de travaux milieux aquatiques est un programme de travaux quinquennal qui vise à restaurer les fonctionnalités physiques et naturelles d'un cours d'eau.

<p><b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b></p>	<p>En 2015, après les demandes d'autorisation de travaux auprès des administrations, les travaux de restauration des cours d'eau ont pu débuter. Ils se sont concentrés sur l'affluent de Ste Brigide, sur le Frémur (qui prend ses sources à la Clémencerie) : suppression de la vanne du lavoir de Ste Brigide, rétablissement d'un lit d'étiage sur 10ml au niveau du lavoir, restauration de la continuité écologique par changement de 2 doubles buses à la ville ochedais et à la jossais, aménagement d'un gué agricole pour passage de bétail et d'engins. Accessibilité pour les poissons à 6 km de cours d'eau. Par ailleurs, l'animation du programme quinquennal s'est poursuivie avec la rencontre de 19 agriculteurs (rencontres individuelles et organisation de 3 réunions techniques collectives), 9 élus, 4 particuliers. Le programme a fait l'objet d'une communication active, autant en interne qu'en externe (cf revue de presse. <a href="G:\02 administration generale\02 1 communication\02-1-2 Presse\REVUE DE PRESSE\ARTICLES CCCE\ENVIRONNEMENT\2015\Revue-presse CTMA 2015.pdf">G:\02 administration generale\02 1 communication\02-1-2 Presse\REVUE DE PRESSE\ARTICLES CCCE\ENVIRONNEMENT\2015\Revue-presse CTMA 2015.pdf</a>)</p>
------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>COMPÉTENCE :</b>	AMENAGEMENT DE L'ESPACE - ENVIRONNEMENT
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Breizh Bocage
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Philippe GUESDON
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Sylvain GUERVENO
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude Région Bretagne Agence de l'Eau Loire Bretagne Europe Conseil Départemental Ille-et-Vilaine
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Renforcer et préserver le maillage bocager
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Agriculteurs Collectivités Particuliers
<b>BUDGET :</b>	50 000€
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La Communauté de communes s'est engagée de nouveau avec la région Bretagne et les partenaires associés dans un programme de préservation et de renforcement du maillage bocager : Breizh Bocage 2015-2020. Au deuxième semestre 2016 sera proposé aux partenaires financiers un plan de gestion sur les 4 années futures comprenant des travaux, et un programme d'animation auprès des collectivités, agriculteurs et particuliers.

**PRÉSENTATION :**

Politique publique de la Région Bretagne pour préserver son paysage de bocage et améliorer la qualité de l'eau de ses cours d'eau et limiter l'érosion des parcelles agricoles. Ce programme permet d'implanter de nouvelles haies dans le paysage, de renforcer des haies déjà présentes et d'accompagner les communes dans la préservation et le renforcement de ce paysage de bocage.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Espaces Verts des Parcs d'Activités</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	François MOREAU
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Sylvain GUERVENO
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	ID VERDE, entreprise de paysage Brigade Nature et Patrimoine
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Gérer durablement les espaces verts des zones d'activités
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Entreprises et habitants
<b>BUDGET :</b>	26 000 €
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	/
<b>PRÉSENTATION :</b>	Les zones d'activités de la CCCE comporte des espaces verts diversifiés (plates-bandes enherbées, massifs arbustifs, noues, alignement d'arbres) dont l'entretien est nécessaire pour le cadre de vie des usagers et le bon développement des végétaux. Ces zones sont au nombre de 5 : Coutelouche à Ploubalay, Les Reverdiers au Minihic-sur-Rance, l'Orme à Pleurtuit, l'Hermitage et la Ville Bias à la Richardais. Leur entretien est réalisé sans l'usage de produits phytosanitaires. Jusqu'au premier trimestre 2016, l'entretien est réalisé par l'entreprise ID Verde.

---

# COMPETENCE SPANC

---

- Vice-Président délégué : François MOREAU

Les tableaux ci-dessous sont issus du rapport annuel d'activités 2015, présenté au conseil communautaire du 30 mars 2016.

## Tarifs 2015 du SPANC

Les montants des redevances 2014 ont été approuvés par délibération du conseil communautaire le 05 novembre 2014. Ils sont révisés par cette même assemblée délibérante chaque année.

Le service est assujéti à la TVA au taux de 10 %.

redevance	Montant en € HT	Caractéristiques
« contrôle de conception »	75 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de conception » des immeubles de plus de 10 pièces principales	100 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de bonne exécution »	75 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle de bonne exécution » des immeubles de plus de 10 pièces principales	100 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« Contrôle bilan »	200 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
« contrôle périodique de bon fonctionnement »	36 €	Forfaitaire et annualisé. Due à partir du premier contrôle périodique de bon fonctionnement.
« contre-visite » suite à un précédent contrôle non satisfaisant	40 €	Forfaitaire, payable en une fois au terme du contrôle
Intervention en régie (coût horaire)	40 €/h	Forfaitaire, payable en une fois au terme de l'intervention et au prorata du temps passé.

communauté de communes Côte d'Emeraude : montants des redevances

## Bilan du fonctionnement 2015

Le parc des installations d'assainissement non collectif est actuellement estimé à **1985 dispositifs** à fin 2015.

Pour rappel, le diagnostic des ouvrages présentait quant à lui un parc de 2130 installations en 2005 (sur le même périmètre à l'exception de Dinard (intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2013)).

La situation à fin 2015 présente un parc de 1985 installations, réparties de la manière suivante :

Communes	Nombre d'installations	Communes	Nombre d'installations
Dinard	27	Lancieux	227
Le Minihic sur Rance	27	Plessix-Balisson	0
Pleurduit	628	Ploubalay	531
La Richardais	43	Trégon	162
Saint-Briac sur Mer	179		
Saint-Lunaire	161	<b>TOTAL CCCE</b>	<b>1985</b>

## 2.1 contrôles des installations neuves et réhabilitées

L'activité du SPANC pour ce type de contrôle (conception et bonne exécution) est la suivante :

communes	Nombre de contrôles en 2011	Nombre de contrôles en 2012	Nombre de contrôles en 2013	Nombre de contrôles en 2014	Nombre de contrôles en 2015
Dinard	/	/	0	0	0
Le Minihic sur Rance	4	0	2	2	0
Pleurduit	19	42	31	35	33
La Richardais	0	0	1	7	1
Saint-Briac sur Mer	10	6	11	4	6
Saint-Lunaire	10	16	8	6	6
Lancieux	5	10	14	7	11
Plessix-Balisson	0	0	0	0	0
Ploubalay	17	31	32	37	30
Trégon	6	13	11	2	11
<b>TOTAL CCCE</b>	<b>71</b>	<b>118</b>	<b>110</b>	<b>100</b>	<b>98</b>

La décomposition par contrôle, pour l'exercice 2015, est la suivante :

communes	Contrôle de conception	Contrôle de conception contre visite	Contrôle de conception ensemble immobilier	Contrôle de réalisation	Contrôle de réalisation Contre visite	Contrôle de réalisation ensemble immobilier	Total
Dinard	0	0	0	0	0	0	0
Le Minihic sur Rance	0	0	0	0	0	0	0
Pleurtuit	14	2	1	14	2	0	33
La Richardais	1	0	0	1	0	0	1
Saint-Briac sur Mer	4	0	0	2	0	0	6
Saint-Lunaire	2	1	0	2	1	0	6
Lancieux	7	0	0	4	0	0	11
Plessix-Balisson	0	0	0	0	0	0	0
Ploubalay	15	1	0	14	0	0	30
Trégon	7	0	0	4	0	0	11
<b>TOTAL CCCE</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>98</b>

communauté de communes Côte d'Emeraude : répartition des contrôles du neuf

## Bilan Financier 2015 :

Dépenses d'exploitation : 59 594.92 €

Recettes d'exploitation : 76 336.20 €

Solde positif : 16 741.28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 68 231.11 €

Dépenses d'investissement : 2 556.03 €

Recettes d'investissement : 430.08 €

Déficit : 2 125.95 €

# COMPETENCE HABITAT

- Vice-Président délégué : Eugène CARO
- Agent référent: Yann GODET

## **PLH 2014-2020**

<b>COMPÉTENCE :</b>	Politique du Logement Social
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Etude et la mise en œuvre d'un second Programme Local de l'Habitat – 2014-2020
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2014 – Adoption définitive du programme le 21 janvier 2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Eugène CARO, Vice-président en charge de l'habitat, services à la personne et affaires sociétales
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Yann GODET
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	DDTM / DREAL Bretagne / Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine / Le Goéland St Malo / TY AL LEVENEZ / STEREDENN / Organisme HLM / CREAL Bretagne
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Le PLH est un document de programmation de la politique du logement. Il définit les objectifs et les moyens mis en œuvre afin de répondre aux besoins en logements et en hébergement sur le territoire communautaire.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Toute la population communautaire : jeunes ménages, personnes en difficulté, gens du voyage, jeunes actifs, personnes âgées, ...
<b>BUDGET :</b>	<b>DEPENSES 2014-2015 :</b> Aides accordées / études financées = <b>422 071 €</b> Montant non sollicité à ce jour = <b>2 501 229 €</b>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La démarche du PLH consiste, à partir du diagnostic initial, à formuler un programme d'actions opérationnel sur les différents enjeux de l'habitat. ⇒ Evasion des jeunes ménages ⇒ Ségrégations socio-spatiale ⇒ Accueil de nouvelles populations ⇒ ...
<b>PRÉSENTATION :</b>	6 orientations déclinées en 16 actions opérationnelles Cf docs PLH
<b>BILAN ANNUEL</b>	⇒ Approbation du PLH définitif le 21 janvier 2015 ;

<b>DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Instauration de conventions entre la CCCE et chacune des communes, par délibération N°2015-023 du 18/02/2015 ;</li> <li>⇒ Construction de règlements fixant les conditions d'octroi des aides communautaires et diffusion des informations relatives aux dispositifs au sein d'une plaquette grand public : Accessions neuf et ancien et aides ANC : 157 000 € d'aide aux particuliers accordées en 2014 et 2015 ;</li> <li>⇒ Validation de l'accord-cadre avec les organismes HLM par délibération N°2015-061 du 20/05/2015 et Signature de l'accord-cadre en présence des organismes HLM le 24/07/2015 à Ploubalay ;</li> <li>⇒ Réalisation d'un foyer de jeunes actifs en cours d'élaboration sur la commune de Pleurtuit ;</li> <li>⇒ Lancement étude de besoins et de faisabilité par délibération N°2014-088 du 17 septembre 2014 et confiée au CREA I BRETAGNE : confirmation du projet de structure mixte « maison Relais/ pension de famille » de 15 à 20 places ;</li> <li>⇒ ...</li> </ul>
<b>DIVERS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ ANNEXE : tableau de bilan 2014-2015 du PLH – délibération du conseil communautaire</li> <li>⇒ Cf docs bilan annuel PLH</li> </ul>

## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

<b>COMPÉTENCE :</b>	Politique du Logement Social
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Réalisation, gestion et entretien de terrains d'accueil des Minorités Ethniques Non Sédentarisées (MENS) ou gens du voyage
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2010
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Eugène CARO, Vice-président en charge de l'habitat, services à la personne et affaires sociétales
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Yann GODET
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Préfecture St Malo / GIP AGV 35 / SG2A L'HACIENDA (gestionnaire des équipements) / Itinérance 22 / ...
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Relancer un marché de prestations de service pour la gestion du dispositif d'accueil communautaire</li> <li>⇒ S'adapter aux nouvelles règles de financements pour l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) : mise en place de l'ALT2</li> <li>⇒ Assurer l'accueil des familles et le bon fonctionnement des 3 aires de passages communautaires</li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Minorités Ethniques Non Sédentarisées (MENS) ou gens du voyage
<b>BUDGET :</b>	<p><b>DEPENSES 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ AIRE DE PLOUBALAY = 46 728,89 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont frais liés au gestionnaire = 27 227,62 €</li> </ul> </li> <li>⇒ AIRE DE DINARD = 49 326,67 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont frais liés au gestionnaire = 39 925,55 €</li> </ul> </li> <li>⇒ AIRE DE PLEURTUIT = 96 236,69 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont frais liés au gestionnaire = 34 631,77 €</li> </ul> </li> <li>⇒ TOTAL DEPENSES = <b>192 292,25 €</b></li> </ul> <p><b>RECETTES 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ AIRE DE PLOUBALAY = 26 376,39 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont Aide à la Gestion (AGAA) = 19 072,80 €</li> </ul> </li> <li>⇒ AIRE DE DINARD = 33 337,24 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont Aide à la Gestion (AGAA) = 28 609,92 €</li> </ul> </li> <li>⇒ AIRE DE PLEURTUIT = 28 519,78 € <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dont Aide à la Gestion (AGAA) = 28 185,60 €</li> </ul> </li> <li>⇒ TOTAL DEPENSES = <b>88 233,41 €</b></li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La CCCE dispose de 3 aires de passages, dont la gestion quotidienne est transmise à un prestataire en charge du recouvrement des fluides et droits de place, ainsi que la gestion courante des équipements ; La CCCE est invitée à se mettre en règle avec le schéma

	départemental en créant 1 aire de « grands passages » estivaux pour une capacité d'accueil équivalent à 250 caravanes
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>AIRE DE PLOUBALAY = 6 emplacements soit 12 places caravanes, aire dite de « La Passagère » ;</p> <p>AIRE DE DINARD = 12 emplacements soit 24 places caravanes ;</p> <p>AIRE DE PLEURUIT = 10 emplacements soit 20 places caravanes, aire dite de « La Landes des Couëts » ;</p> <p>SOIT UN TOTAL DE 56 PLACES CARAVANES</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<p><b>AIRE DE PLOUBALAY EN 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 11 familles différentes accueillies, représentant 28 personnes différentes ;</li> <li>⇒ le taux d'occupation est maximal (100%);</li> <li>⇒ Une absence de rotation sur l'aire: mode de sédentarisation des familles sur la commune ;</li> </ul> <p><b>AIRE DE DINARD EN 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 46 familles différentes accueillies, avec de grandes variations selon les périodes ;</li> <li>⇒ le taux d'occupation atteint 43% en 2015 et est en progression par rapport à 2014 (25%) ;</li> <li>⇒ Une rotation importante puisque 68% des stationnements se font sur une durée inférieure à 15 jours. Seul un stationnement en 2015 dépasse 3 mois ;</li> </ul> <p><b>AIRE DE PLEURUIT EN 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 28 familles différentes accueillies en net recul puisque 50 familles étaient passées en 2014 ;</li> <li>⇒ le taux d'occupation atteint 78% en 2015 contre 66% en 2014 ;</li> <li>⇒ Une augmentation des stationnements courts puisque 64% des passages étaient inférieurs à 1 mois, mais également un allongement des stationnements pour certaines familles avec 30% des stationnements supérieurs à 3 mois et 18% sont supérieurs à 6 mois ;</li> <li>⇒ Des difficultés de gestion inhérentes au stationnement de familles aux comportements imprévisibles ;</li> </ul>
<b>DIVERS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ En septembre le conseil communautaire a validé la prise de compétence « grands passages »: une réflexion est engagée pour l'aménagement d'un terrain de 4ha permettant l'accueil de plus de 250 caravanes ;</li> <li>⇒ Des accompagnements vers la sédentarisation de certaines familles sont engagés ;</li> <li>⇒ <b>Pour plus d'information cf le bilan 2015 des aires</b></li> </ul>

# COMPETENCE ACTION SOCIETALE

- Vice-Président délégué : Eugène CARO
- Agent référent: Yann GODET

## INSERTION SOCIALE

<b>COMPÉTENCE :</b>	Action sociale d'intérêt communautaire
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Brigade nature & patrimoine
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	1997
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	Eugène CARO, Vice-président en charge de l'habitat, services à la personne et affaires sociétales
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Yann GODET
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Pass'emploi (Arep St Malo) / DIRECCTE-UT 35 / Pôle emploi (St Malo et Dinan) / Département d'Ille-et-Vilaine + CDAS / Département des Côtes d'Armor + MDD / Fonds Social Européen / Missions locales (St Malo et Dinan) / STEREDENN / ...
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	<p>⇒ <u>accueil, accompagnement, encadrement et intégration</u> en milieu de travail de salariés en difficulté d'insertion</p> <p>⇒ <u>construire un parcours d'insertion adapté</u> aux besoins spécifiques des salariés, au travers de 4 axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>l'accueil et l'intégration en milieu de travail ;</i></li> <li>✓ <i>l'accompagnement social et professionnel ;</i></li> <li>✓ <i>la formation des salariés en insertion ;</i></li> <li>✓ <i>la contribution à l'activité économique et au développement territorial par l'entretien des chemins de randonnées et l'appui aux services techniques communaux ;</i></li> </ul>
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Demandeurs d'emploi de longue durée ; bénéficiaires de minima sociaux ; salariés en contrats aidés ; travailleurs handicapés ; jeunes sans expérience et sans allocation, ...
<b>BUDGET :</b>	<p><b>DEPENSES 2015 :</b></p> <p>⇒ liées aux bénéficiaires = 125 613,14 €</p> <p>⇒ liées à l'encadrement et à l'accompagnement = 95 064,58 €</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ liées au fonctionnement technique = 42 558,94 €</li> <li>⇒ TOTAL DEPENSES = <b>263 236,66 €</b></li> </ul> <p><b>RECETTES 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ liées aux bénéficiaires = 146 198,84 €</li> <li>⇒ liées à l'encadrement et à l'accompagnement = 45 492,00 €</li> <li>⇒ liées à la facturation des interventions internes et externes = 41 250,00 €</li> <li>⇒ Autofinancement CCCE = 30 295,82 €</li> <li>⇒ TOTAL RECETTES = <b>232 940,84 €</b></li> </ul>
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	<p>La Brigade nature &amp; patrimoine étant reconnu « Atelier et Chantier d'Insertion » par l'Etat, il s'agit d'une action d'Insertion par l'activité économique (IAE) dont l'activité socle est l'entretien d'espaces verts et notamment les chemins de randonnées.</p> <p>Dans la recherche d'une meilleure efficacité de service, la CCCE prépare en 2015, un passage à 2 équipes distinctes en 2016, reposant sur 12 postes en insertion.</p>
<b>PRÉSENTATION :</b>	<p>1 équipe de 10 salariés en insertion à 30h/semaine (soit 8,5 ETP en insertion)</p> <p>2 encadrants techniques</p> <p>Localisation aux Ateliers Relais communautaires à Pleurtuit</p> <p>2 véhicules + 1 broyeur de végétaux</p>
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<p><b>EN TERMES D'ACTIVITES EN 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un équivalent de près de 56 km de chemins de randonnées (hors GR) pour 57 jours d'intervention ;</li> <li>⇒ Un équivalent d'environ 16 km de GR entretenu pour 16 jours d'intervention ;</li> <li>⇒ 110 jours d'intervention en appui des services techniques des communes ;</li> <li>⇒ En 2015, une convention a été passée avec l'ensemble des communes afin de rappeler les règles de fonctionnement de la Brigade et afin d'actualiser le montant de la prestation (125 €/ ½ journée) ;</li> </ul> <p><b>EN TERMES D'INSERTION EN 2015 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ 15 salariés en insertion accueillis en 2015 dont 14 hommes ;</li> <li>⇒ 47% du public a entre 26 et 35 ans ;</li> <li>⇒ De multiples accompagnements engagés sur les thématiques suivantes : <i>logement / santé / famille / mobilité / justice / finances / formations / ...</i> ;</li> <li>⇒ 15 périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) au sein d'employeurs du secteur soit 37 semaines de mobilisation ;</li> </ul>

	<p>⇒ <u>7 sorties en 2015</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 sortie en emploi durable (CDI) ;</li> <li>✓ 2 sorties en emploi de transition (1 contrat aidé de de 6 mois renouvelable + 1 contrat de professionnalisation d'1 an) ;</li> <li>✓ 2 sorties avec impacts positifs sur le retour à l'emploi (missions intérim + formations + ...) ;</li> <li>✓ 2 retours au chômage ;</li> </ul>
<b>DIVERS :</b>	<p><u>Participation à de multiples rencontres partenariales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'une action participative « Mobilités et Insertion » dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité et en lien avec le programme mobilité de la CCCE : réflexion engagée sur le prêt de scooter en direction de la Brigade en 2016</li> <li>- Rencontres régionales de l'insertion / ...</li> <li>- <b>Pour plus d'information cf comité de pilotage annuel</b></li> </ul>

## Relais Assistant Maternel communautaire

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLU RÉFÉRENT:</b>	Eugène CARO
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA Conseil général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Harmoniser l'offre et la demande sur le territoire pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Familles Futurs parents
<b>BUDGET :</b>	57 601 € budget de fonctionnement annuel
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Création d'un service communautaire afin de répondre aux nouveaux besoins des familles . Service inexistant avant 2013.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le RAM rencontre les familles qui sont à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire. Présentation globale des structures collectives existantes sur le territoire. Envoi de la liste complète des assistantes maternelles agréées sur les communes concernées. Le RAM

	accompagne les usagers dans l'ensemble de leurs démarches jusqu'à la signature du contrat.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	<p>140 contacts concernant la recherche d'une assistante maternelle sur le territoire. Le service est bien identifié par les assistantes maternelles mais un peu moins par les familles elles-mêmes.</p> <p>Il faudrait développer les moyens de communications dans les mairies du territoire.</p>

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM Animation des espaces – jeux, des soirées d'échange, des temps forts
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLU RÉFÉRENT :</b>	Monsieur Eugène CARO
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA Conseil Général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles en leur proposant des temps de rencontres et d'échanges lors des espaces jeux hebdomadaires et lors de soirées thématiques.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Assistants maternelles
<b>BUDGET :</b>	57 601 € de budget annuel de fonctionnement
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Création d'un service communautaire afin de répondre aux nouvelles attentes de professionnalisation des assistantes maternelles. Service inexistant avant 2013.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le RAM propose 5 espaces-jeux par semaines afin de favoriser des temps d'échange et de rencontre entre les assistantes maternelles. Des soirées thématiques sont proposées 2 fois par an. En fonction des saisons, des « temps forts » sont proposés afin de dynamiser le service et mobiliser les assistantes maternelles

	autour de moments festifs. Toutes les animations proposées par le RAM sont également ouvertes aux familles. Les inscriptions sont obligatoires sur l'ensemble des animations.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	554 contacts des assistantes maternelles et 50 contacts parents pour une inscription à une animation. Les 5 espaces – jeux hebdomadaires sont complets.

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM Mission d'observatoire des conditions locale d'accueil du jeune enfant
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Création d'un observatoire de la petite enfance
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLUS RÉFERENT :</b>	Monsieur Eugène CARO
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA et Conseil général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Adapter les propositions d'actions aux nouveaux besoins des familles propre au territoire (commerce, restauration, tourisme...)
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Parents et futurs parents
<b>BUDGET :</b>	57 601 € de budget de fonctionnement annuel
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	La mission d'observatoire fait partie des missions obligatoires du RAM (source CAF). Depuis son ouverture, le RAM a bien identifié les problématiques du territoire. Il va pouvoir désormais développer cette mission.
<b>PRÉSENTATION :</b>	A compter de septembre 2016, des rencontres régulières seront mises en place entre le RAM et les 4 directrices des multi-accueils du territoire. Ces rencontres auront pour objectifs une meilleure visibilité des places de disponibles dans les structures collectives et le nombre de familles sur liste d'attente. Une réflexion commune pourra être travaillée afin de proposer une réponse cohérente aux familles.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Cette mission n'a pas encore été développée par le RAM

<b>COMPÉTENCE :</b>	RAM
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	Information juridique de premier niveau en lien avec la convention collective des assistantes maternelles.
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	2013
<b>ÉLU RÉFÉRENT :</b>	Monsieur Eugène CARO
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Maud ANTOCH
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	CAF 35 et 22 PMI 35 et 22 MSA et Conseil Général
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Accompagner les assistantes maternelles et les familles dans la compréhension de leur contrat de travail dans le respect du droit du travail et de la convention collective des assistantes maternelles.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Assistants maternelles Parents
<b>BUDGET :</b>	57 601 € de budget annuel de fonctionnement
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Création d'un service communautaire afin de répondre aux nouveaux besoins des familles, face à la complexité des démarches de l'emploi d'une assistante maternelle. Service inexistant avant 2013.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Le RAM reçoit les familles exclusivement sur rdv. Un contrat de travail et un projet d'accueil sert de support aux familles. L'animatrice propose un accompagnement général dans la rédaction du contrat ainsi qu'une information sur les aides éventuelles de la caf. Tout au long de leur contrat avec leur salariée les familles peuvent solliciter le RAM pour toute question relative au contrat de travail.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	242 contacts de parents pour des questions relatives au contrat de travail.

---

# COMPETENCE MUTUALISATION

---

- Vice-Président déléguée: Bernard DUBOIS
- Agent référent: Denis GERVASONI

**LA MUTUALISATION**, principe qui a contribué à la création des EPCI, apparaît désormais comme un enjeu essentiel dans les politiques publiques, et ce dans le but de rationaliser les dépenses publiques, et dans le cas présent, celles des communes et de leurs groupements.

**LA MUTUALISATION** se définit comme un partage et la mise en commun des services et des personnels, ainsi des moyens (biens, contrats éventuellement) afin d'optimiser l'organisation interne de la communauté avec ses communes membres (éviter les doublons), d'améliorer la qualité et l'offre de services sur le territoire (maintenir et renforcer les compétences) et réduire les coûts à court et moyen terme.

Elle se traduit par des mises à disposition de services communautaires (personnels, matériels, biens) ou communaux, entre les communes et la communauté.

Il n'existe pas de modèle de mutualisation, laquelle doit être adaptée au contexte local et au projet porté par les élus.

Réussir la mutualisation implique une concertation permanente entre les communes et la communauté, une concertation associant naturellement les élus mais aussi les agents.

**LA MUTUALISATION se traduit donc dans les faits par :**

- ✓ Le Schéma de mutualisation des services (article L5211-39-1 du CGCT)
- ✓ La création de services communs (article L5211-4-2 du CGCT)
- ✓ Le partage conventionnel des services intercommunautaires entre les communes et la communauté (article L.5211-4-1 du CGCT)
- ✓ Le partage de biens (article L5211-4-3 du CGCT)
- ✓ Les groupements de commandes (article 8 du code des marchés publics)
- ✓ Les autres modes de coopération

Afin d'assurer une meilleure organisation des services communautaires mais aussi communaux, l'élaboration d'un schéma de mutualisation est obligatoire à compter de 2015.

Ainsi, à compter de 2015, chaque année, il sera établi un rapport relatif aux mutualisations de services et de moyens, mis en en place entre la communauté et les 10 communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre sur la période du mandat. Il prévoit notamment l'impact prévisionnel sur les effectifs de la communauté et des communes concernées.

Ce schéma est un document d'organisation interne, son contenu est au libre choix des collectivités. Il doit permettre d'échanger et de fixer des orientations sur la mutualisation des services et peut être un outil de pilotage et de suivi.

Le projet de schéma a été approuvé par délibération du conseil communautaire de décembre 2015, transmis ensuite pour avis aux conseils municipaux.

Ainsi, l'année 2015 a été marquée par la mise en activité du service commun « instruction autorisation du droit des sols ».

De même, la mutualisation est construite par le biais des 3 groupes de travail, associant élus et agents territoriaux :

- des services
- de la commande publique
- des matériels et de l'immobilier

La démarche entreprise a été novatrice sur le territoire mais il faut noter que les membres des groupes de travail se sont progressivement appropriés la démarche.

Concernant la commande publique, certains agents, ayant des compétences avérées, ont pris l'initiative de travailler spécifiquement sur cette thématique pour affiner la démarche. Ils ont notamment commencé à travailler sur le recensement des marchés existants et sur la question de la nomenclature des marchés.

Concernant la question des gros matériels et de l'immobilier, il n'a pas été constaté en 2015 de demandes particulières des communes. Cependant, les réunions ont permis à chaque commune de mieux connaître les matériels existants chez « leurs voisins » et donc, si nécessaire, de les solliciter directement.

Concernant la mutualisation des services, l'année 2015 a notamment été marquée par la mutualisation « informatique – numérique », qui a fait l'objet d'une étude spécifique menée par le CDG35.

### **Projet de mutualisation d'un service informatique - numérique**

Lors de cette année 2015, la communauté de communes Côte d'Emeraude a souhaité étudier la faisabilité et la mise en œuvre d'un service informatique mutualisé, pour ce faire la collectivité a fait appel au centre de gestion 35 pour mettre en place l'étude.

Elle a été organisée en trois points :

- Phase 1 (Avril –Mai) : Cadrage, méthodologie de recueil, présentation de la démarche aux communes
- Phase 2 (Juin – Novembre): Recueil, audit des systèmes de chaque structure, analyse, restitution de l'état des lieux et piste envisagées

- Phase 3 (Décembre 2015 – Mars 2016): Formalisation du projet (plan d'action) avec les impacts techniques et fonctionnels, restitution, élaboration du plan d'action

Les différentes collectivités ont pu ainsi se rendre compte des avantages et des limites des différents systèmes d'informations. Et de ce fait, se rendre compte de la nécessité d'aider à coordonner et à faire évoluer de façon globale leurs systèmes.

L'étude aboutira donc à ses conclusions en 2016.

<b>COMPÉTENCE :</b>	<b>Mutualisation</b>
<b>INTITULÉ DE L'ACTION :</b>	<b>Instruction des autorisations du droit des Sols.</b>
<b>ANNÉE DE DEMARRAGE :</b>	1 <sup>er</sup> Juillet 2015
<b>ÉLUS(S) RÉFÉRENT(S) :</b>	DUBOIS Bernard, Vice-Président en charge de la mutualisation
<b>DOSSIER SUIVI PAR :</b>	Guillaume TRAOUEN
<b>PARTENAIRE(S) EVENTUEL(S) :</b>	Services urbanisme des Communes de la CCCE (sauf Plessix-Balisson).
<b>OBJECTIF (S) DE L'ACTION :</b>	Etude réglementaire des demandes d'autorisations depuis leurs transmissions par les mairies jusqu'à la préparation et l'envoi du projet de décision.
<b>CIBLE/ BÉNÉFICIAIRES :</b>	Communes / administrés.
<b>BUDGET :</b>	17955 € (achat logiciel urbanisme) 3648 € (maintenance informatique)
<b>CONTEXTE DE DÉPART :</b>	Suite à la publication de la loi ALUR le 27 mars 2014 et à la décision d'arrêt, au 1 <sup>er</sup> juillet 2015, de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat, la Communauté de Communes Côte d'Emeraude avait validé la création d'un futur service commun « instruction autorisation du droit des sols » pour le compte de ses communes.
<b>PRÉSENTATION :</b>	Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2015 ce service est en charge de l'instruction des Autorisations d'urbanisme est opérationnel. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette structure, composée de 3 personnes, instruit les demandes de permis, de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme, pour les Communes membres disposant d'un document d'urbanisme opposable sur leur territoire.</li> <li>• Le cadre d'intervention du service est précisé dans des conventions signées entre les Communes et la</li> </ul>

	Communauté de Communes. Ces documents définissent la nature des actes confiés au service ADS et répartissent les missions de chaque collectivité tout au long du processus d'instruction des dossiers.
<b>BILAN ANNUEL DE L'ACTION :</b>	Voir tableau ci-joint

ACTIVITE 2015																		
	CUa		Cub		DP		PC		PC modificatif		PA		PA modificatif		PD		TOTAL	
	Total	Pondéré	Total	Pondéré	Total	Pondéré	Total	Pondéré	Total	pondéré	Total	Pondéré	Total	pondéré	Total	Pondéré	actes	Pondéré
DINARD	1	0,2		0		0	29	29	13	10,4		0	1	0,8		0	44	40,4
LANCIEUX		0	6	2,4	17	11,9	30	30	5	4		0	1	0,8	1	0,8	60	49,9
LA RICHARDAIS		0	4	1,6	11	7,7	9	9		0	1	1,2	2	1,6	3	2,4	30	23,5
LE MINIHIC/RANCE	6	1,2	6	2,4	5	3,5	13	13	3	2,4		0		0	1	0,8	34	23,3
PLEURUIT		0	7	2,8	28	19,6	42	42	7	5,6	1	1,2	4	3,2	4	3,2	93	77,6
PLOUBALAY		0	5	2	9	6,3	26	26	2	1,6	3	3,6	2	1,6	1	0,8	48	41,9
SAINT BRIAC		0	12	4,8	17	11,9	27	27	4	3,2		0	2	1,6		0	62	48,5
SAINT LUNAIRE		0	2	0,8	20	14	50	50	2	1,6		0		0		0	74	66,4
TREGON	6	1,2		0	3	2,1	7	7		0		0	1	0,8		0	17	11,1
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>2,6</b>	<b>42</b>	<b>16,8</b>	<b>110</b>	<b>77</b>	<b>233</b>	<b>233</b>	<b>36</b>	<b>28,8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>10,4</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>462</b>	<b>382,6</b>

---

# COMPETENCE DECHETS

---

- Vice-Président déléguée: François MOREAU
- Agent référent: Cécile COUDREAU

## RETROSPECTIVE

1984, le SIRDOM (Syndicat Intercommunal de la région de Dinard pour les Ordures Ménagères) est créé par arrêté préfectoral le 16 août.

2009, d'importants travaux de réaménagements du site de la déchèterie situé à Mon Repos (Dinard) sont entrepris afin de pouvoir desservir la population dans de bonnes conditions, répondre à la forte fréquentation du site et aux volumes croissants des déchets réceptionnés.

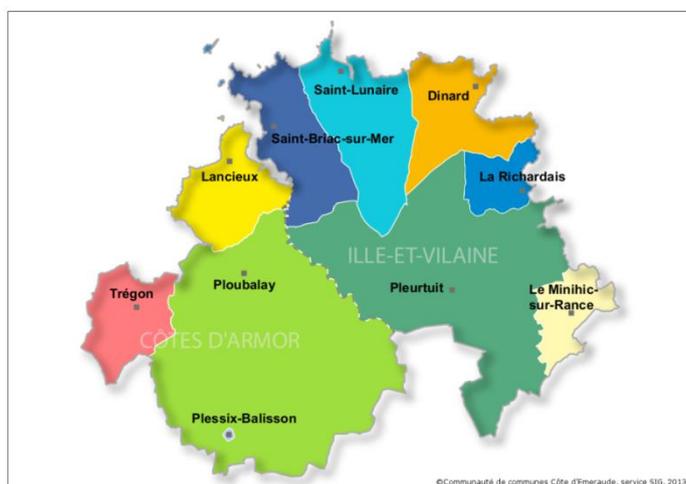
2010, mise en place du contrôle d'accès par badge magnétique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence collecte et traitement des déchets est transférée à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude. Le SIRDOM est dissout, le Pôle collecte et valorisation des déchets reprenant ses compétences.

## I - PRESENTATION GENERALE DU POLE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

### I-1 LE TERRITOIRE CONCERNE

Le pôle collecte et valorisation des déchets (PCVD) de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur 10 communes représentant 29 776 habitants (population totale municipale):



	POPULATION
DINARD *	9 839
LANCIEUX	1513
MINIHIC / RANCE *	1410
PLESSIX BALISSON	89
PLEURTUIT *	6339
PLOUBALAY	3014
LA RICHARDAIS *	2312
ST BRIAC SUR MER *	1965
SAINT LUNAIRE *	2287
TREGON	249
TREMEREUCC	699
	<b>29776</b>

Population municipale au 01/01/2016

\*en gestion directe par le pôle déchets (24 152 habitants)

## I-2 L'ORGANISATION DU POLE

### I-2-1 L'organigramme fonctionnel du pôle

Afin de proposer un service de qualité, le pôle s'est réorganisé en 2015.

18 personnes travaillent à temps plein pour assurer le bon fonctionnement du pôle. Des emplois saisonniers viennent en renfort sur de nombreuses semaines pour pallier aux augmentations saisonnières de la charge de travail ainsi qu'aux absences des agents titulaires (congrés, arrêts maladie, accidents de travail, ...).

ENCADREMENT DU POLE	1 responsable
ACCUEIL – STANDARD – SECRETARIAT - FOURRIERE	1 secrétaire
SECRETARIAT TECHNIQUE	1 secrétaire
ENCADREMENT TECHNIQUE	1 encadrant
ATELIER	1 agent
SERVICE DECHETERIE	5 agents
SERVICE COLLECTE	8 agents
RENFORTS SAISONNIERS	2.34 agents ETP

### I-2-2 Les compétences

Pour 4 communes adhérentes à la CCCE, Lancieux, Plessix-Balisson, Ploubalay et Trégon, la gestion des déchets est assurée par le SIDCOM RANCE FREMUR à l'exception du service de ramassage des encombrants ménagers assuré par la régie communautaire.

Pour 6 communes : Dinard, La Richardais, Le Minihic sur Rance, Pleurtuit, Saint-Briac sur mer et Saint-Lunaire, le Pôle collecte assure l'ensemble des prestations liées à la gestion des déchets ménagers et assimilés :

TYPE	REGIE	PRESTATAIRE
Collecte des ordures ménagères résiduelles (janv.2015)	✓	✓
Collecte des encombrants ménagers (janv.2015)	✓	
Collecte des cartons des activités économiques (janv.2015)	✓	
Collecte des colonnes de tri (janv.2015)		✓
Gestion haut de quai de déchèterie (janv.2015)	✓	
Gestion bas de quai de déchèterie (janv.2015)	✓	✓
Nettoyage des dépôts sauvages au niveau des points tri (juin 2015)	✓	
Lavage annuel des bacs de regroupement OM (juin 2015)	✓	✓
Lavage annuel des colonnes de tri (janv.2015)	✓	
Gestion de la fourrière (janv.2015)	✓	

De façon plus générale, les compétences, sont les suivantes :

- Collecter et traiter les déchets,
- Agir à la modernisation du traitement des déchets,
- Mettre en œuvre la collecte sélective,
- Assurer l'exploitation des installations de traitement,
- Accueillir et gérer la fourrière animale.

### **I-2-3 Les décisions et faits marquants**

- Arrivée de Madame Buffet en tant que secrétaire d'exploitation,
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des pesées (Quantum) suivi par Mme Buffet,
- Reprise de missions précédemment exercées par les communes : collecte des encombrants, ramassage des dépôts sauvages au niveau des points tri, lavage annuel des bacs de regroupement pour les ordures ménagères ...
- Mise en place de l'annualisation du temps de travail afin de s'adapter à la saisonnalité et l'accroissement d'activité durant la période estivale.
- Intégration des neuf agents de la ville de Dinard dans les effectifs du pôle.

### **I-2-4 Les équipements du pôle**

#### ➤ Le centre technique et logistique des déchets (site de la déchèterie)

#### **L'accueil du public**

Les services techniques et administratifs du pôle sont installés dans les locaux situés sur le site de la déchèterie de Dinard, au lieu-dit « Mon repos ».

L'accueil administratif du public s'effectue du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (d'octobre à mars) et de 13h30 à 17h30 (d'avril à septembre).

Les demandes sont variées :

- Informations générales
- Collectes
- Déchèterie
- Collectes sélectives en apport volontaire
- Conteneurs
- Fourrière
- Autres

Un suivi comptabilisé des demandes sera effectué en 2016 afin de pouvoir répondre au mieux à l'ensemble des attentes des usagers.

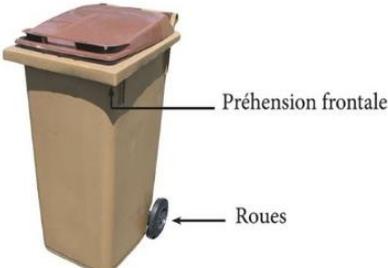
#### **La fourniture des contenants**

Les habitants doivent s'équiper de contenants, soit directement au pôle, soit dans un magasin de leur choix à partir du moment où le contenant est conforme aux normes en vigueur.

Les contenants hermétiques et roulants permettent la collecte des ordures ménagères résiduelles, des cartons.

Le service assure également la maintenance des bacs : réparation, changement de pièce pour un coût forfaitaire de 10€.

Une régie spécifique a été mise en place.

	
<p><b>BACS NON CONFORMES AUX NORMES EN 840</b></p>	<p><b>BACS CONFORMES (NORMES EN 840)</b></p>

### Le parc de véhicules

Lors de la reprise du service de collecte de la ville de Dinard au 1<sup>er</sup> janvier 2015, des Bennes Ordures Ménagères (BOM) ont été transférées.

Le parc des BOM étant vieillissant et les missions plus étendues, le pôle a fait l'acquisition de nouveaux matériels pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions (1 BOM et 1 camion plateau en juin 2015). Les nouvelles bennes sont équipées de lève-conteneurs automatiques facilitant le travail en réduisant la pénibilité pour les agents.

Le parc du service est composé de :

<p><b>4 BOM</b> pour les collectes en porte à porte (cartons, ordures ménagères)</p>	
<p><b>1 camion ampli roll</b> pour la manipulation des caissons de déchèterie et du caisson spécifique contenant le laveur haute pression</p>	
<p><b>1 véhicule utilitaire</b> (camions plateau pour la collecte des encombrants et le nettoyage des dépôts sauvages) et <b>2 véhicules légers</b></p>	
<p><b>1 pelle JCB</b> (tassement des caissons de déchèterie) et <b>1 chargeuse</b> (remontée des végétaux et travaux divers)</p>	

### Le garage

L'ensemble du parc des véhicules du pôle collecte et valorisation des déchets est entretenu par :

- Des prestataires privés,

- Le garage de la ville de Dinard (convention) pour les entretiens courants des BOM,
- Par l'atelier du pôle pour les contrôles quotidiens (petites réparations, graissages, ampoules,...).

### **La station de lavage**

Le pôle n'est pas encore équipé d'une station de lavage ; une convention existe avec la ville de Dinard afin de continuer à utiliser leur équipement. Les véhicules sont nettoyés chaque jour après les tournées afin de permettre leur utilisation dès le lendemain matin quel que soit le flux collecté.

### **Le carburant et le fioul**

Le site dispose d'une cuve à fioul pour les engins (pelle et chargeuse). Pour le reste de la flotte, l'alimentation en carburant se fait en station au moyen d'une carte propre à chaque véhicule.

### ➤ **La déchèterie**

Créée en 1991, elle a été rénovée et agrandie en 2010 afin de répondre aux normes en vigueur, absorber les volumes importants de déchets et accueillir en sécurité la population.

La CCCE se charge de l'accueil et de l'orientation des utilisateurs particuliers et professionnels, du contrôle des déchets et de leur bonne affectation dans les bennes, de la gestion et des enlèvements de déchets, du nettoyage et de l'entretien du site et de ses équipements, du gardiennage, de la mise aux normes et de la modernisation du site.

### **L'implantation**

La CCCE dispose d'une déchèterie unique pour l'ensemble des communes du département d'Ille et Vilaine. Située sur la commune de Dinard à la frontière de Saint-Lunaire et Pleurtuit, la déchèterie occupe une position centrale sur le territoire et dessert ainsi de façon satisfaisante la population.

### **Les horaires d'ouverture**

La déchèterie est accessible au public tous les jours à l'exception des dimanches et jours fériés selon deux périodes (2030 heures/an) :

- 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 9h-12h et 13h30 -17h30
- 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 9h-12h et 13h30 -16h30

### **Le contrôle d'accès**

L'accès au site est réglementé par une carte magnétique délivrée à chaque habitant justifiant d'une domiciliation sur les communes du territoire. En 2015, le nombre de passages est illimité.

La carte magnétique n'a pas de limitation dans le temps. Une somme de 10€ est demandée pour l'achat de la carte.

### **Les infrastructures de la déchèterie**

- Une zone de tri des déchets (bennes, bacs, armoires...)
- Une aire de stockage des déchets végétaux
- Une zone de points d'apport volontaires (emballages, journaux, verre, textiles...)
- Un quai de transfert
- Une zone d'équarrissage

- Un pont bascule
- Une ancienne décharge de classe II réhabilitée
- Une fourrière animale

➤ **Les points d'apport volontaire**

La CCCE a développé sur son territoire les collectes sélectives par points d'apport volontaire : colonnes d'une capacité d'1m3 à 6 m3 selon les flux collectés.

Chaque point d'apport volontaire est composé de 3 flux :

- Verres
- Emballages légers (plastiques, métaux, cartonnettes)
- Papiers-journaux- magazines (PJM)

Ce choix permet d'obtenir de bonnes performances en maîtrisant les dépenses liées aux collectes et au tri. Les différents flux, après collecte par un prestataire (La mevennaise – Théaud), sont acheminés sans rupture, de charges vers le centre de tri, actuellement celui de THEAUD à Saint Méen le Grand (35) afin d'être orientés vers les filières de recyclage après tri (à l'exception du verre et des papiers).

Sur le territoire, 495 colonnes sont réparties en 140 points.

➤ **Synoptique des flux de gestion des déchets**

MATERIAUX	MODE DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE	LIEU
CARTONS	VALO. MATIERE	VEOLIA	RENNES 35
FERRAILLE	VALO. MATIERE	LUDOVIC LEGALL	PLOUFRAGAN 22
BOIS A	VALO. ENERGETIQUE	ROMI POUR TIMAC	SAINT MALO 35
BOIS B	VALO.MATIERE	THEAUD/ARMOR PANNEAUX	CHAPELLE CARO 56
ENCOMBRANTS	ENFOUISSEMENT CL.2	THEAUD	CUVES 53
DMS	VALO.ENERGETIQUE	TRIADIS SERVICE	ST JACQUES DE LA LANDES 35
AMPOULES NEONS	VALO. MATIERE	RECYLUM	ECO-ORGANISME
BATTERIES	VALO .MATIERE	LUDOVIC LEGALL / RECYLEX	PLOUFRAGAN 22
GRAVATS	ENFOUISSEMENT CL.3	MARC SA	CORSEUL 22
AMIANTE LIE	ENFOUISSEMENT CL.3	MARS SA	CORSEUL 22
D3E	VALO.MATIERE	ECOSYSTEME	ECO-ORGANISME
PNEUMATIQUES	VALO.ENERGETIQUE	TRIGONE	SAINT GUEN 22
PILES	VALO.MATIERE	COREPILE	ECO-ORGANISME
BOUTEILLES DE GAZ	VALO.MATIERE	LUDOVIC LEGALL / FABRICANTS DIVERS	PLOUFRAGAN 22
VEGETAUX	VALO. AGRONOMIQUE	VALBE	CANTON DINARD 35
DECHETS DE SOIN	VALO.ENERGETIQUE	ACOMEX	PLEINE FOUGERES 35
HUILES MINERALES	VALO.MATIERE	EVTV	SAINT MALO 35
HUILES VEGETALES	VALO.MATIERE	HFR	PONTORSON 50
SIGNAUX PYROTECHNIQUES	VALO. ENERGETIQUE	ALPHACHIM	MARTIGUES 13
ORDURES MENAGERES	VALO. ENERGETIQUE	CODI	TADEN 22
COLLECTES SELECTIVES PAV	VALO.MATIERE	THEAUD	ST MEEN LE GRAND 35
RECYCLERIE	REUTILISATION	EMMAÜS	HEDE 35

## II – INDICATEURS TECHNIQUES

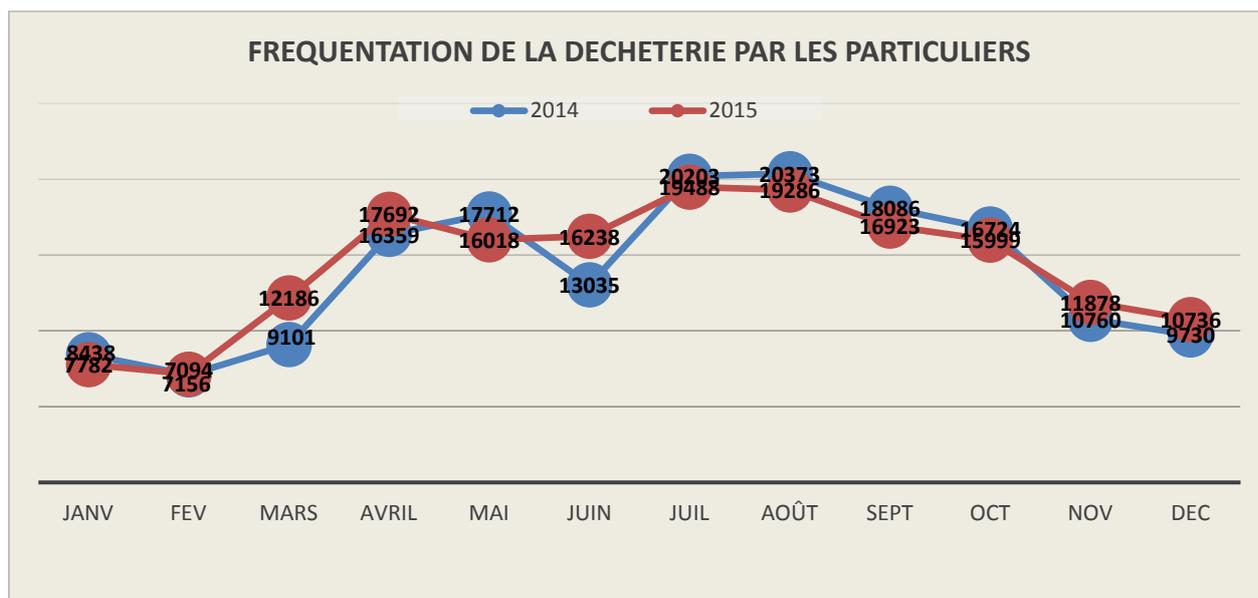
Ces indicateurs techniques peuvent être obtenus grâce à la saisie quotidienne des feuilles de route, le suivi des données du pont bascule et des différents moyens de mesure mis en place.

### II – 1 LA DECHETERIE

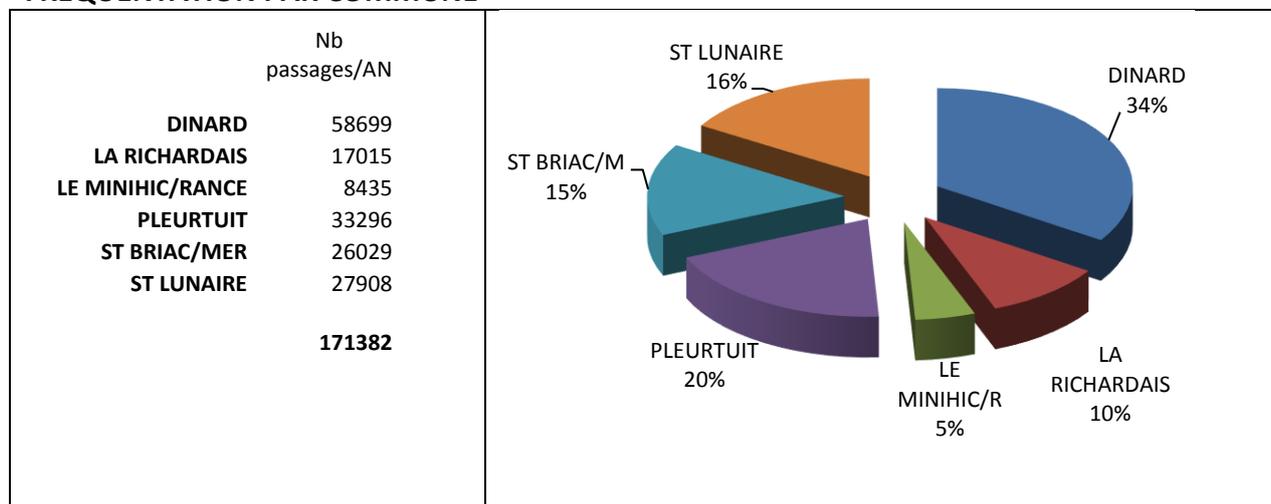
## II – 1 -1 La fréquentation

- 171 382 passages enregistrés pour les particuliers (14 972 comptes usagers).
- Augmentation de la fréquentation durant l'année 2015 : 2.2%

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
2014	8438	7094	9101	16359	17712	13035	20203	20373	18086	16724	10760	9730
2015	7782	7156	12186	17692	16018	16238	19488	19286	16923	15999	11878	10736
Evol 14/15	-7,8%	0,9%	33,9%	8,1%	-9,6%	24,6%	-3,5%	-5,3%	-6,4%	-4,3%	10,4%	10,3%



## FREQUENTATION PAR COMMUNE

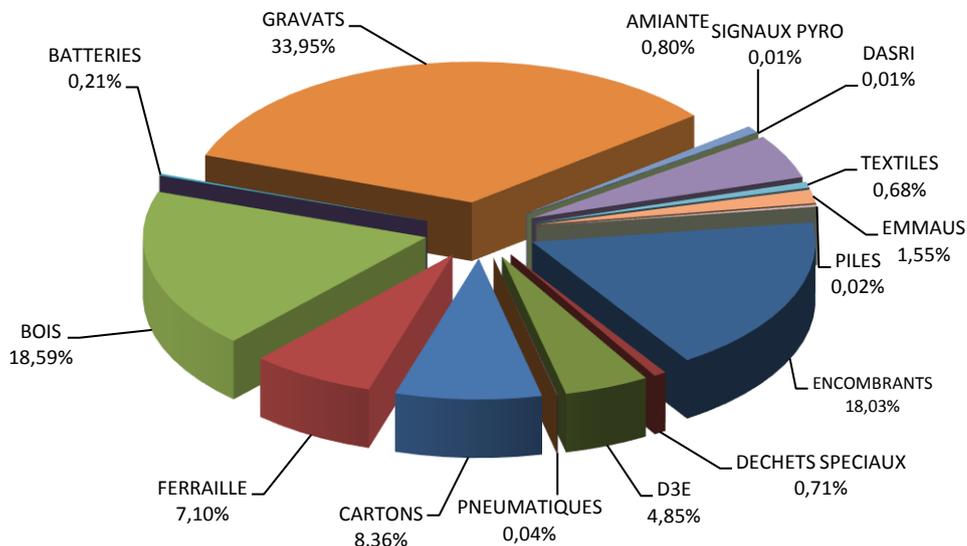


## II – 1 -2 Les principaux tonnages

- **Augmentation générale des tonnages** en déchèterie (+4.9% soit + 287.2 Tonnes),
- **Diminution des tonnages de gravats** pouvant correspondre à la mise en place du système de sécurité en haut de quai,
- Augmentation des cartons résultat de l'addition des tonnages réceptionnés dans le silo (commerces et collectes en porte à porte) et les cartons de déchèterie,

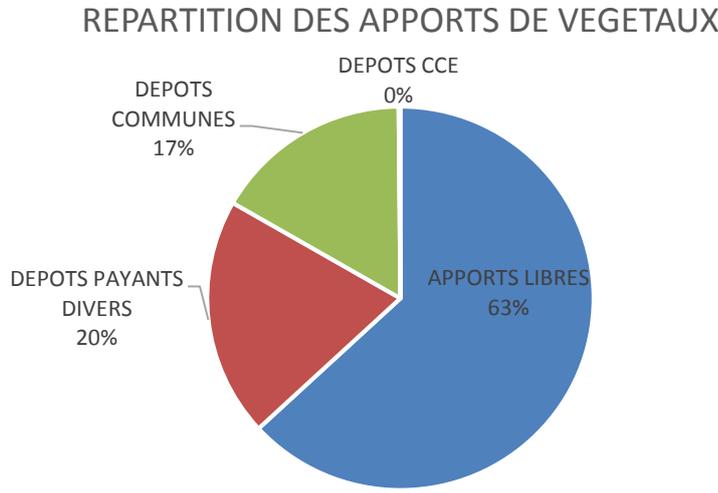
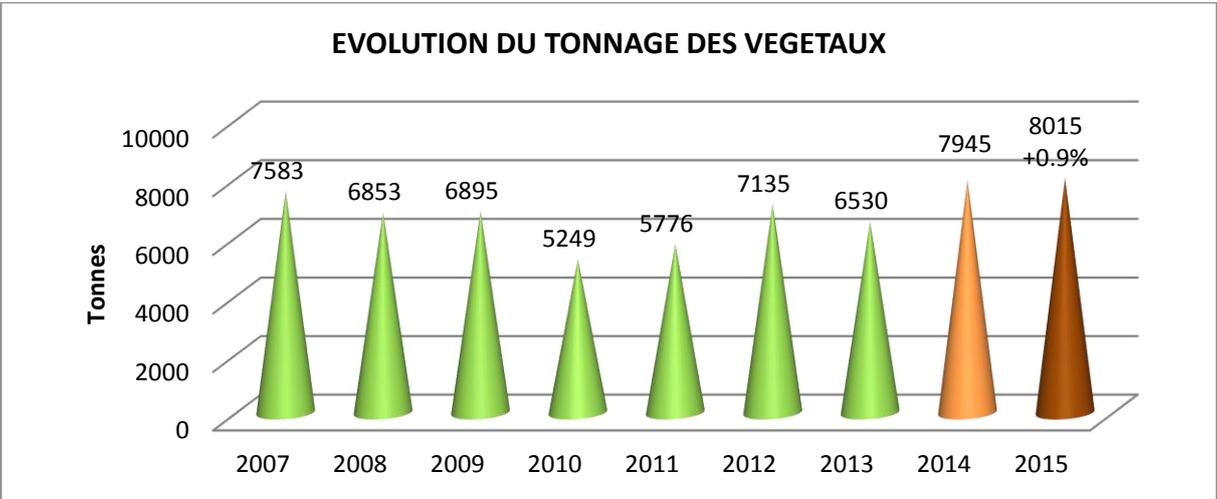
- Végétaux broyés en augmentation.

(tableau en tonnes)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	EVOLUTION 2014/2015
ENCOMBRANTS	1153,6	1246,6	1142,7	1069,0	969,4	1022,3	1079,0	1102,5	2,2%
DECHETS SPECIAUX	23,0	24,9	31,1	33,7	36,0	39,5	41,3	43,5	5,1%
D3E	245,6	266,7	248,2	279,4	271,1	249,1	273,1	296,3	8,5%
PNEUMATIQUES	7,8	0,0	0,0	7,2	1,4	4,4	4,7	2,4	-47,9%
BOUEILLES DE GAZ	131,3	2,8	NP	NP	NP	NP	NP	np	
AMPOULES NEONS	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,4	185,7%
CARTONS	194,2	191,3	203,8	186,5	193,2	202,3	290,5	511,2	76,0%
FERRAILLE	428,7	365,8	420,2	399,8	389,3	386,1	414,2	434,3	4,8%
BOIS A	133,0	48,0	153,5	120,9	130,6	101,4			
BOIS B	596,6	552,6	614,3	751,7	771,4	845,6	1083,5	1123,1	3,7%
BATTERIES	13,9	18,9	21,2	13,5	9,3	13,7	16,0	12,9	-19,3%
GRAVATS	1829,2	2411,9	2267,2	2772,2	2176,5	2062,0	2329,2	2076,1	-10,9%
AMIANTE	39,3	24,0	34,7	43,7	47,0	38,8	38,6	49,2	27,4%
SIGNAUX PYRO		0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	0,5	48,4%
DASRI				8,1				0,4	
DIB/PLATRE				88,4	98,6	123,3	122,3	311,0	154,4%
TEXTILES			10,5	30,6	25,5	35,8	36,1	41,5	15,1%
EMMAUS			40,6	84,3	85,6	30,6	83,8	95,0	13,3%
HUILE.FRITURE			2,6	3,3	3,1	2,7	2,9	2,5	-15,1%
HUILE .MINERALE					8,1	6,6	7,6	10,4	37,4%
PILES	2,8	2,9	0,0	2,7	2,5	3,3	4,1	1,5	-63,4%
	<b>4799,2</b>	<b>5156,7</b>	<b>5191,1</b>	<b>5895,5</b>	<b>5219,2</b>	<b>5168,0</b>	<b>5827,3</b>	<b>6114,5</b>	<b>4,9%</b>
(tableau en tonnes)									
DECHETS VERTS	6853,1	6894,5	5249,0	5775,7	7135,5	6530,1	7945,0	8015,4	0,9%



## II – 1 – 3 Zoom sur les végétaux

- Stockage sur la plateforme située sur le site de la déchèterie
- Broyage mensuel sur zone (Théaud Végétaux)
- Evacuation du broyat en bout de champs
- Valorisation agricole comme amendement organique avec suivi agronomique assuré par la société SAUR-Valbé



## II – 2 LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- **434 colonnes** destinées à recevoir les matériaux recyclables sont réparties sur le territoire en **114 points d'apport volontaire** (sans compter la déchèterie et les 61 colonnes isolées d'une capacité de 1 m3).
- La dotation est supérieure aux recommandations nationales (1 point pour 500 habitants) avec **un point pour 211 habitants** (base population insee).

**20.53 kg/hab**

(moy. nationale pour milieu identique 14.6 kg/hab)

TONNAGES D'EMBALLAGES LEGRS															TOTAL 2014	TOTAL 2015
		PLEURTUIT		LA RICHARDAIS		ST LUNAIRE		ST BRIAC		LE MINIHC		DECHETTERIE				
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015		
TOTAL	174,68	194,01	93,73	99,17	51,59	46,76	52,54	56,92	46,39	47,22	20,84	21,72	30,58	30,10	470,35	495,90
EVOLUTION (T)	19,33		5,44		-4,42		3,92		0,86		0,88		-0,48		24,43	
EVOLUTION (%)	11,06%		5,80%		-9,35%		8,35%		1,79%		4,19%		-1,56%		5,43%	

**35.83 kg/hab**

(moy. nationale pour milieu identique 22 kg/hab)

TONNAGES DE PAPIERS MAGAZINES															TOTAL 2014	TOTAL 2015
		PLEURTUIT		LA RICHARDAIS		ST LUNAIRE		ST BRIAC		LE MINIHC		DECHETTERIE				
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015		
TOTAL	347,65	337,35	140,94	139,62	91,04	79,46	78,55	73,42	61,92	62,27	39,67	31,06	125,86	142,22	885,62	865,41
EVOLUTION (T)	-10,30		-1,32		-11,58		-5,12		0,36		-8,60		16,36		-20,21	
EVOLUTION (%)	-2,96%		-0,94%		-12,72%		-6,52%		0,58%		-21,69%		13,00%		-2,28%	

**67.7 kg/hab**

(moy. nationale pour milieu identique 35.6 kg/hab)

TONNAGES DE VERRE															TOTAL 2014	TOTAL 2015
		PLEURTUIT		LA RICHARDAIS		ST LUNAIRE		ST BRIAC		LE MINIHC		DECHETTERIE				
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015		
TOTAL	657,61	684,20	252,21	257,86	150,85	133,96	175,06	191,46	176,49	183,80	65,50	61,20	130,25	123,09	1607,98	1635,56
EVOLUTION (T)	26,59		5,64		-16,90		16,40		7,31		-4,31		-7,16		27,58	
EVOLUTION (%)	4,04%		2,24%		-11,20%		9,37%		4,14%		-6,57%		-5,50%		1,72%	

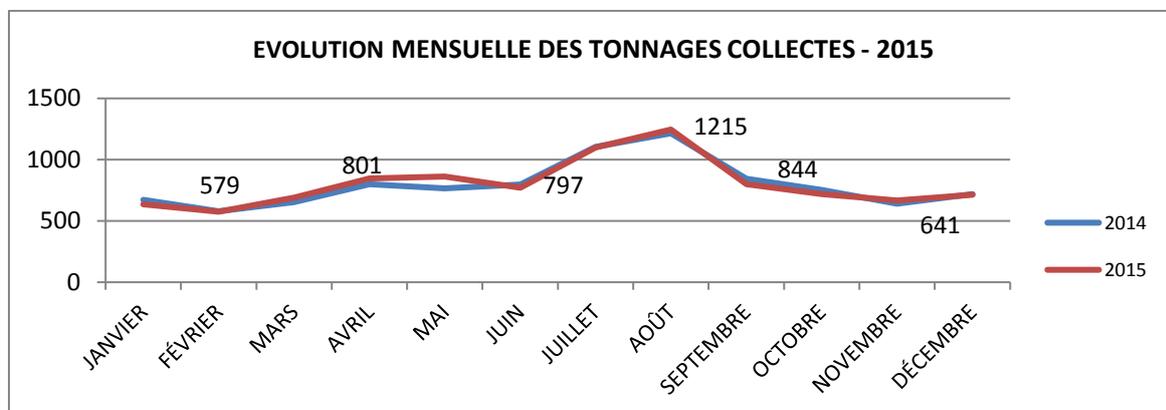
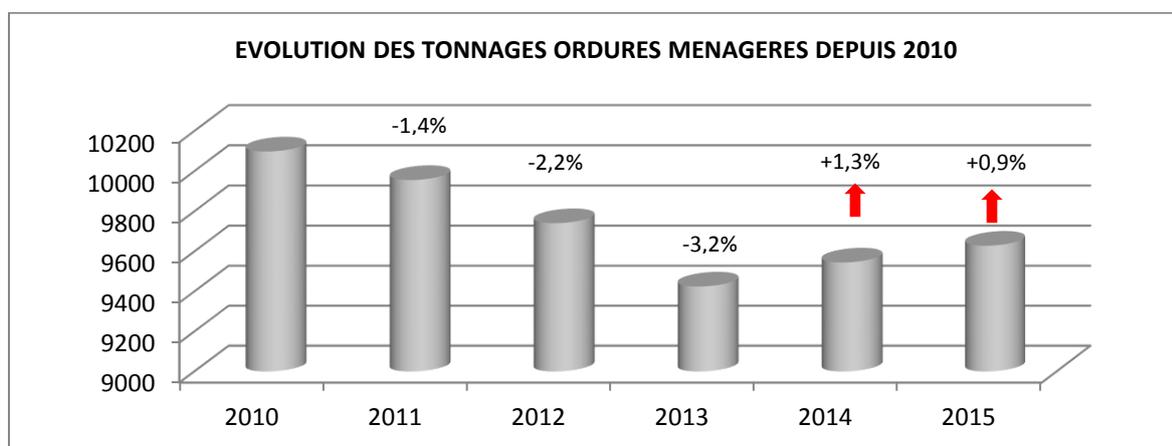
## II – 3 LES ORDURES MENAGERES

### II-3-1 Evolution des tonnages

	KG/HAB			
	2014	2015	Evolution	24152
JANVIER	673	636	-5,8%	26
FÉVRIER	579	575	-0,7%	24
MARS	655	692	5,3%	29

AVRIL	801	848	5,5%	35
MAI	765	862	11,2%	36
JUIN	797	770	-3,5%	32
JUILLET	1104	1099	-0,5%	46
AOÛT	1215	1246	2,5%	52
SEPTEMBRE	844	801	-5,4%	33
OCTOBRE	753	719	-4,7%	30
NOVEMBRE	641	668	4,0%	28
DÉCEMBRE	718	714	-0,6%	30
<b>TOTAL</b>	<b>9545</b>	<b>9 629</b>	<b>0,9%</b>	<b>399</b>

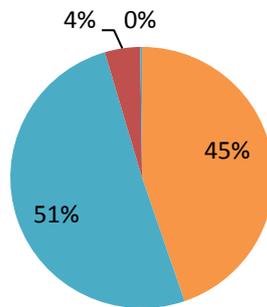
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>TONNAGE</b>	10098	9956	9741	9425	9545	9 629
<b>Evolution (%)</b>		-1,4%	-2,2%	-3,2%	1,3%	0,9%



### II-3-2 Origine des apports

	ORIGINE DES APPORTS			
	THEAUD	REGIE	COMMUNES	AUTRES **
JANVIER	323	285	24	4
FÉVRIER	264	285	27	0,7
MARS	316	413	24	5
AVRIL	346	462	39	1
MAI	353	473	35	1
JUIN	347	397	26	1
JUILLET	500	549	48	2
AOÛT	571	602	71	1
SEPTEMBRE	361	398	40	2

OCTOBRE	323	364	31	2
NOVEMBRE	306	338	23	1
DÉCEMBRE	332	349	33	1
<b>TOTAL</b>	<b>4339</b>	<b>4913</b>	<b>421</b>	<b>21</b>



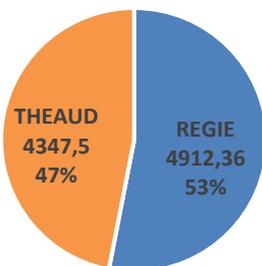
### Production par habitant

Kg/hab/an	CCCE	ILLE ET VILAINE	BRETAGNE*	France*
Ordures ménagères	323.38	389.28	314.47	388.54

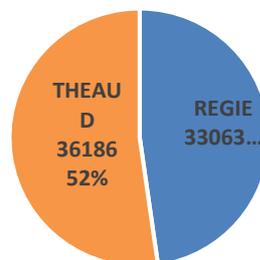
29 776 habitants source insee au 01/01/16 - \* source sinoe Ademe 2013

### II-3-3 Suivi des données d'exploitation

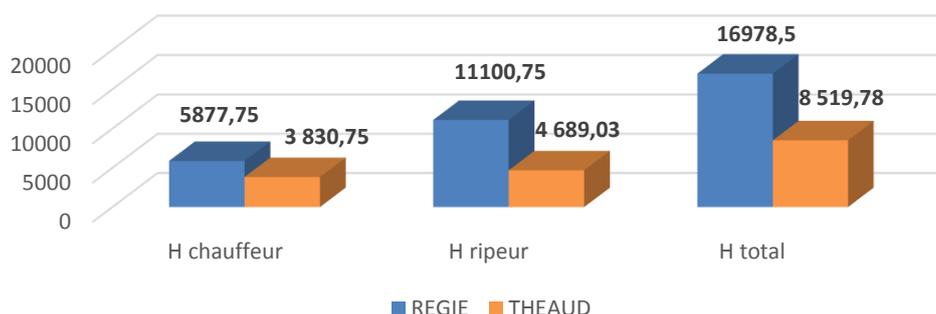
TONNES COLLECTEES



KM PARCOURUS



## HEURES DE SERVICE



Un comparatif rendu difficile compte tenu des disparités entre les territoires :

➤ **Des équipages différents :**

Les équipages de la régie sont majoritairement composés de 3 personnes alors que le prestataire est plus souvent avec des équipages de 2 personnes.

➤ **Des fréquences et un taux de chargement différents :**

Les fréquences sur la ville de Dinard sont plus importantes que pour les autres communes et l'on constate que le taux de chargement du camion est moins important.

### Les fréquences de collecte sur le territoire

	Haute saison 15 septembre au 14 juin (3 mois)	Basse saison 15 juin au 14 septembre (9 mois)
DINARD centre-ville	C6	C3
DINARD gros producteurs	C4	C3
TOUTES COMMUNES (hors Dinard) Entreprises et structures publiques	C4	C2
TOUTES COMMUNES (hors Dinard) Habitations collectives	C2	C2
TOUTES COMMUNES Maisons individuelles	C2	C1

(C2 = collecte 2 fois / semaine ; C6 = collecte 6 fois/semaine...)

### II-4 LES COLLECTES DE CARTONS EN PORTE A PORTE

- Les professionnels bénéficient d'une collecte en porte à porte de leurs cartons bruns.
- Les fréquences diffèrent selon les communes.

	Haute saison 15 septembre au 14 juin (3 mois)	Basse saison 15 juin au 14 septembre (9 mois)
DINARD	C4	C3
AUTRES	C1	C0.5

## II-5 LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS

- 2 ramassages annuels : mars et octobre (gratuit)
- Territoire : ensemble des communes de la communauté de communes (22 et 35)

	Inscrits	Nb jours	Nb agents	Tonnage	Tot heures
Mars	50	5	2	3.4	30 h
Octobre	101	8	2	5.38	40 h

## II-6 LES RAMASSAGES DES DEPOTS SAUVAGES AU NIVEAU DES PAV

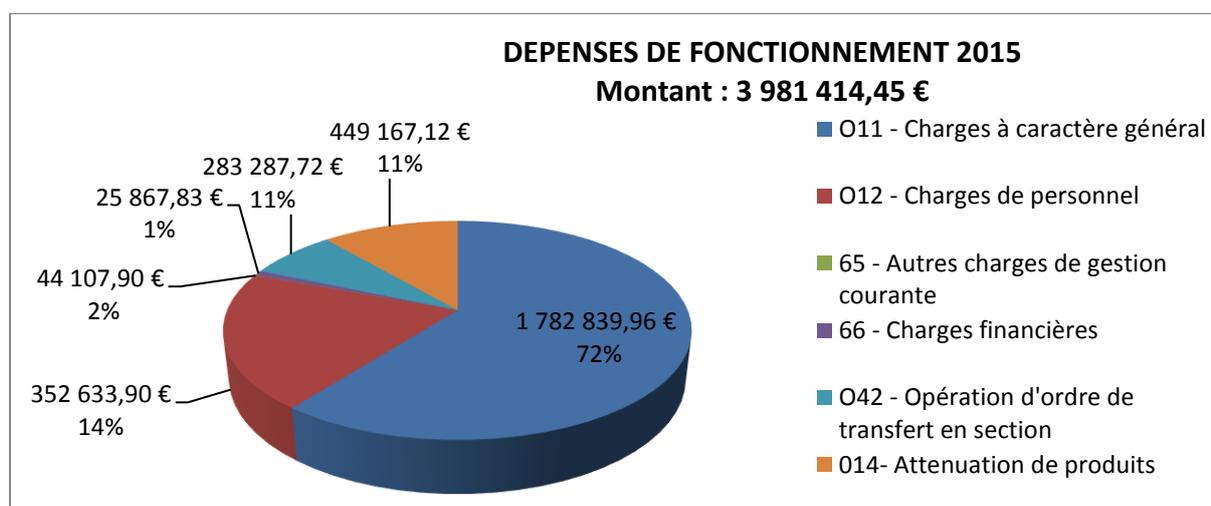
Cette mission est assurée par le pôle collecte depuis mi-juin 2015 pour l'ensemble des communes dont il assure la gestion des ordures ménagères.

- 567 heures agents (moyenne de 87 h /mois)
- 22.140 Tonnes (moyenne de 3.4 T /mois)

## III – LES INDICATEURS FINANCIERS

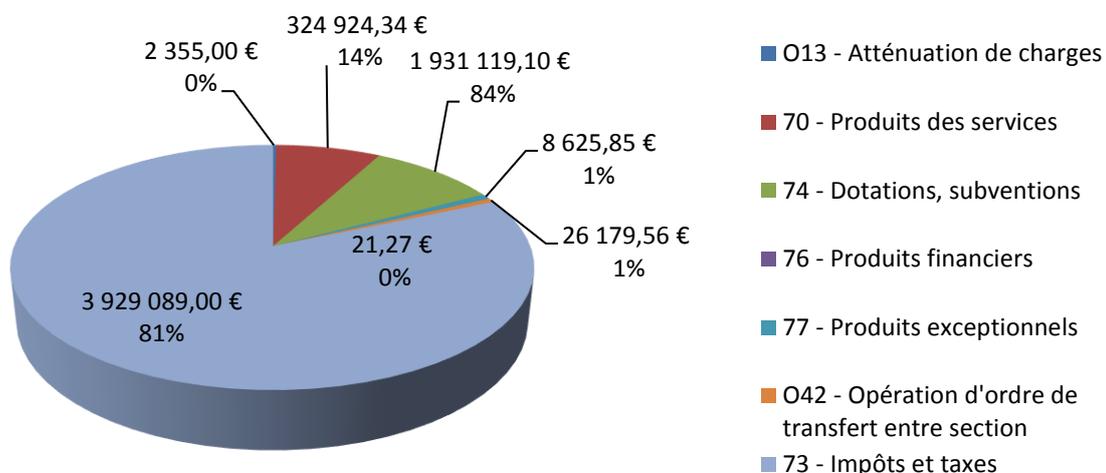
### III-1 ZOOM SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget	Réalisé	Disponible
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>	1 241 373.87 €	341 586.42 €	899 787.45 €
<i>Recettes</i>	1 241 373.87 €	469 414.33 €	771 959.54 €
<i>Excédent</i>		127 827.91 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>	4 682 430.00 €	3 981 414.45 €	701 015.55 €
<i>Recettes</i>	4 682 430.00 €	4 822 594.60 €	-140 164.60 €
<i>Excédent</i>		841 180.15 €	
<b>RESULTAT</b>			
<i>Excédent</i>		969 008,06 €	

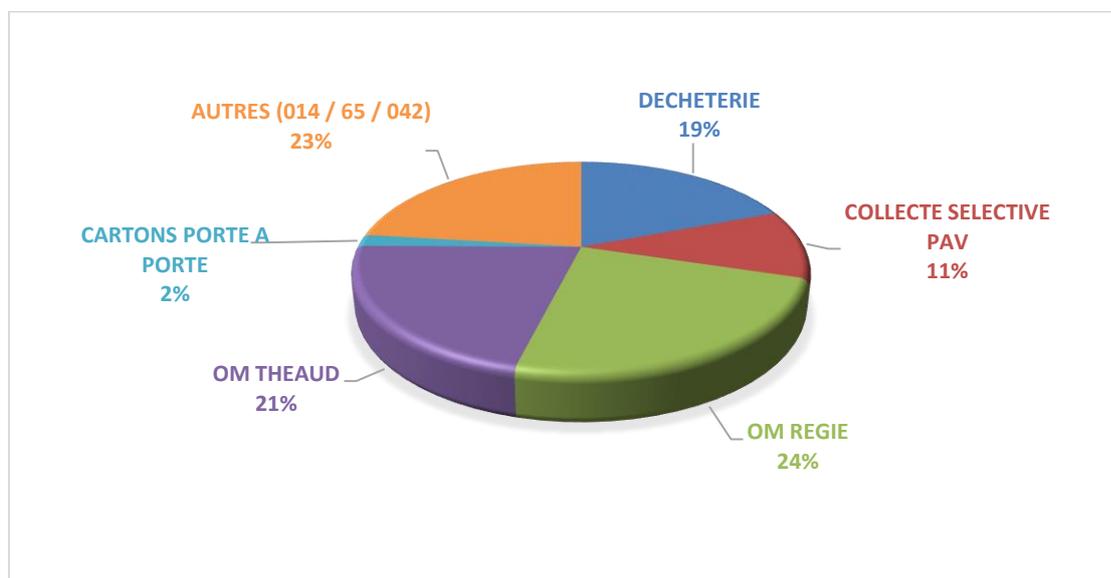


### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

Montant : 4 819 860,80 €



TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 981 414,45 €
DECHETERIE	764 487,09 €
COLLECTE SELECTIVE PAV	419 977,64 €
OM REGIE	961 878,00 €
OM THEAUD	846 168,81 €
CARTONS PORTE A PORTE	70 354,28 €
AUTRES (014 / 65 / 042)	918 548,63 €



Répartition des secteurs principaux des dépenses de fonctionnement

## III-2 ANALYSE DES COÛTS DE DECHETERIE

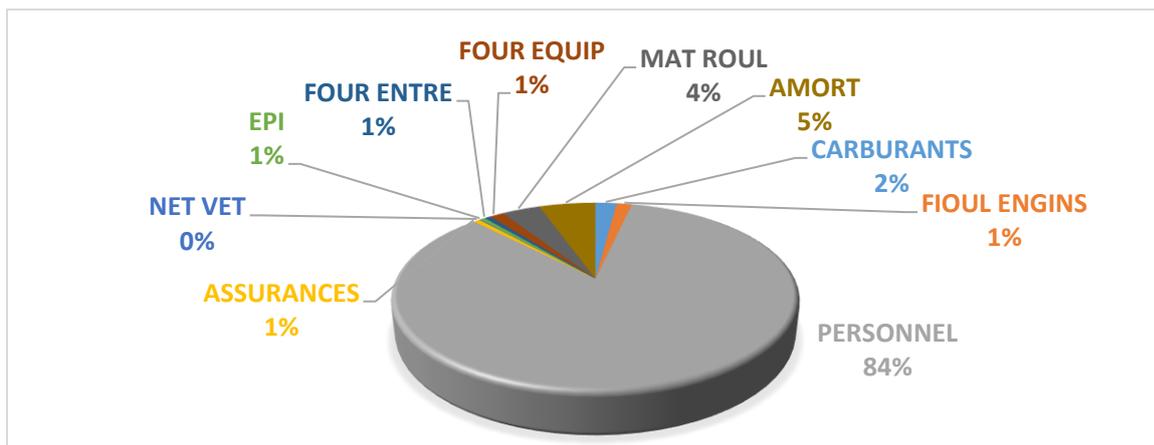
### III-2-1 Dépenses liées aux matériaux

- « RECETTES » : rachat des matériaux en vue de leur transformation par les repreneurs.
- « DEPENSES » : Prise en charge du caisson, transport, traitement, location de caisson.

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
VEGETAUX	54 970,00 €	129 472,64 €	-74 502,64 €
ENCOMBRANTS		123 260,21 €	-123 260,21 €
BOIS		49 271,11 €	-49 271,11 €
DIB PLACO		30 712,75 €	-30 712,75 €
GRAVATS		13 711,18 €	-13 711,18 €
CARTONS DECH	33 450,88 €	12 071,97 €	21 378,91 €
DMS		10 405,88 €	-10 405,88 €
FUSEES		6 998,40 €	-6 998,40 €
AMIANTE		6 825,72 €	-6 825,72 €
DASRI		323,74 €	-323,74 €
PNEUS		313,61 €	-313,61 €
LAMPES	500,00 €		500,00 €
DEEE	24 077,53 €		24 077,53 €
BATTERIES	3 660,78 €		3 660,78 €
FERRAILLES	33 745,50 €		33 745,50 €
BADGES	9 240,00 €		9 240,00 €
	<b>159 644,69 €</b>	<b>383 367,21 €</b>	<b>-223 722,52 €</b>

### III-2-2 Dépenses liées au fonctionnement (hors bâtiments, voies, réseaux, administratif)

	DEPENSES
CARBURANTS (tondeuses, véhicules légers, débroussailleuses...)	7 782,67 €
FIOUL ENGINS (cuve sur site pour pelle et chargeuse)	5 573,43 €
PERSONNEL (Agents de déchèterie)	321 141,48 €
ASSURANCES (véhicules légers, engins...)	2 289,73 €
NETTOYAGE DES VETEMENTS	446,82 €
EPI (gants, tenues pour les saisonniers, chaussures,...)	1 764,36 €
FOURNITURES ENTRETIEN (hygiène, fluides, ...)	2 160,24 €
FOURNITURES PETITS EQUIPEMENTS (entretien et équipement)	5 248,96 €
ENTRETIENS MATERIELS ROULANTS (prestations)	14 087,33 €
AMORTISSEMENTS	20 624,86 €
	<b>381 119,88 €</b>



### III-2-3 Coût de la déchèterie (hors bâtiments –voies-réseaux –administration)

Le coût global, déduction faite des recettes de ventes des matériaux, s'élève à 604 842.40€ et représente donc pour un tonnage annuel de 14 129.9 T transitant sur la déchèterie un coût moyenne annuel par tonne de **42.80€/T**

	RECETTES	DEPENSES	
DECHETERIE	159 644,69 €	764 487,09 €	42.80€/T en
		-604 842,40 €	

### III-3 ANALYSE DES COUTS DE LA COLLECTE SELECTIVE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

	RECETTES	DEPENSES
TRI des emballages au centre de tri du prestataire	0,00 €	174 569,51 €
COLLECTE des colonnes papiers, emballages, verre	0,00 €	244 664,63 €
PAV (soutien des Eco-organismes : Eco-Emballages...)	357 148,76 €	296,30 €
VERRE (rachat par le recycleur OI Manufacturing)	47 871,24 €	12,90 €
PLASTIQUES (rachat par le recycleur PLASTIC OMNIUM)	39 665,83 €	434,30 €
PAPIERS (rachat par le recycleur UPM)	75 301,50 €	0,00 €
CARTONS (rachat par VEOLIA Rennes)	6 607,38 €	0,00 €
	<b>526 594,71 €</b>	<b>419 977,64 €</b>
	<b>106 617,07 €</b>	

### III-4 ANALYSE DES COUTS DE LA COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

- 6 communes concernées
- Collecte assurée par la régie

AGENTS	63 177,00 €
CARBURANT	7 177,28 €
	<b>70 354,28 €</b>
	<b>260,57 €</b>

### COÛT / T CARTON

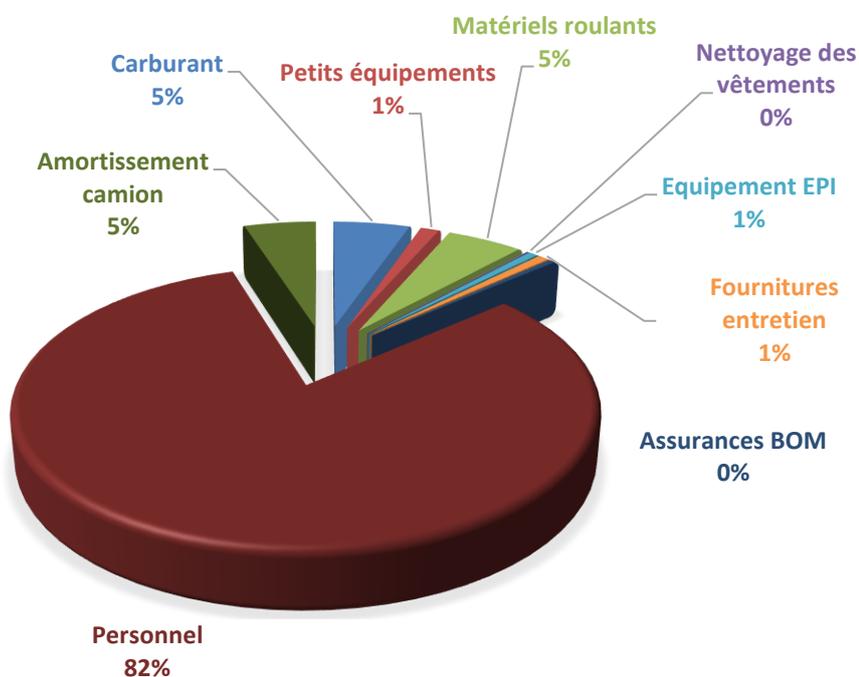
#### III-5 ANALYSE DES COÛTS DU SERVICE DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

##### III-5-1 Coût du service de REGIE

<b>COLLECTE REGIE</b>	<b>480 732,34 €</b>
<i>Carburant (gasoil pour les bennes)</i>	25 058,00 €
<i>Petits équipements (hygiène, batteries, flexibles, diverses pièces, lampes, adhésifs...)</i>	6 126,17 €
<i>Matériels roulants (contrôles techniques, réparations et maintenance par des entreprises...)</i>	24 879,17 €
<i>Nettoyage des vêtements (contrat avec Anett pour le nettoyage hebdomadaire)</i>	458,25 €
<i>Equipement EPI</i>	3 028,82 €
<i>Fournitures entretien (AD-blue, nettoyant, huiles, rivets ...)</i>	3 655,59 €
<i>Assurances des bennes ordures ménagères</i>	2 010,00 €
<i>Personnel (attachées au service)</i>	392 039,34 €
<i>Amortissement camion (acquisition d'une nouvelle benne en 2015)</i>	23 477,00 €
<b>TRAITEMENT</b>	
<i>Coût d'incinération à l'usine de TADEN (moy. 97.93€/T)</i>	<b>481 146,50 €</b>
	<b>961 878,84 €</b>

**COÛT / T OM 195,78 €**

#### VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA COLLECTE EN REGIE



##### III-5-2 Coût du service de l'entreprise prestataire THEAUD SA

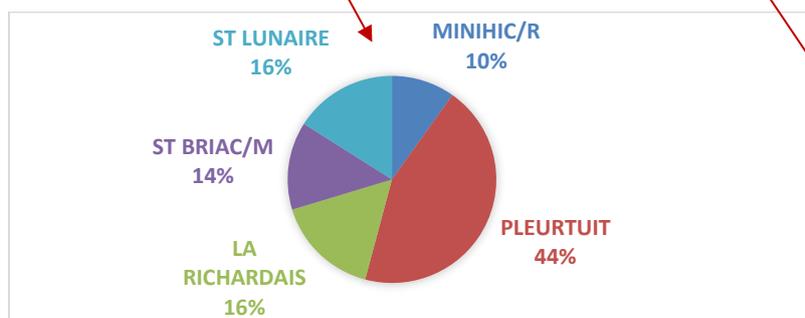
<b>COLLECTE</b> <i>Prix facturé par THEAUD pour la collecte</i>	421 236,04 €
<b>TRAITEMENT</b> <i>Coût d'incinération à l'usine de TADEN (moy. 97.93€/T)</i>	424 932,77 €
	<b>846 168,81 €</b>

**COÛT / T O M 195,01 €**

### III-5-3 Estimation du coût de collecte par commune

ESTIMATION DES COÛTS SUR LA BASE DE LA REPARTITION DE LA POPULATION	TONNAGES						COÛTS DU SERVICE EN 2015		
	Basse saison 10 mois	Haute saison 2 mois	Tonnage estimatif THEAUD	Ajout estimation du Tonnage REGIE	Estimation Tonnage 2015	Tonnage 2014	Coût collecte et traitement THEAUD 195,01€/T (avec ajout REGIE)	Coût traitement uniquement base 195,78€/T	Coût collecte et traitement base 97,93€/T
Part de la pop %									
MINIHIC/R	10	326,8	107,1	433,9	433,9	391,5	84 614,84 €		
PLEURTUIT	44	1437,7	471,4	1909,16	1909,16	1719,9	372 305,29 €		
LA RICHARDAIS	16	522,8	171,4	694,24	120	814,24	681,3	158 877,34 €	
ST BRIAC/M	14	457,5	150,0	607,46	607,46	972,1	118 460,77 €		
ST LUNAIRE	16	522,8	171,4	694,24	120	814,24	923,7	158 877,34 €	
<b>TOTAL</b>		<b>3267,6</b>	<b>1071,4</b>	<b>0</b>	<b>4549</b>	<b>4688,5</b>	<b>893 135,58 €</b>		
DINARD	100				4673	4856,3		914 879,94 €	
DIVERS ex : Yacht club, CDE, centre des jeunes... <i>(tonnages apportés directement sur site et faisant l'objet d'une facturation)</i>					21				
COMMUNES <i>(tonnages apportés directement sur site)</i>					421				41 228,53 €
					9664	9544,8			
									<b>1 849 244,04 € soit 76,56 €/hab./an (*)</b>

(\*)base pop municipale 1/1/16 – 24 152 h



Cette somme est répartie sur le budget global ; les communes n'étant

DINARD	379,5	90%
ST BRIAC	20	5%
ST LUNAIRE	0,5	0%
PLEURTUIT	2	1%
LE MINIHIC/R	6	1%
LA RICHARDAIS	13	3%

### IV – HYGIENE ET SECURITE

5 agents (ripeurs, chauffeur-ripeur, chauffeur) ont été volontaires pour suivre une formation d'une durée de 3 jours intitulée « devenir accompagnateur des ripeurs saisonniers ».

Un guide d'accueil des saisonniers a été réalisé en interne par le Pôle collecte et valorisation des déchets servant de base à la formation des agents saisonniers.

Ces derniers sont reçus une matinée afin d'avoir une présentation de leurs missions tant au niveau théorique (support guide d'accueil) que pratique (mise en situation avec une benne). Chaque titulaire formé accompagne, corrige et évalue le saisonnier afin de permettre à tous de travailler en sécurité.

Une fiche d'évaluation est ainsi remplie par le titulaire formé et permet de refaire un point avec le saisonnier